



# Bulletin Officiel

N°6869 Jeudi 25 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 3

### PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 4

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 7

LAND'OR: APPEL À CANDIDATURE 8

ONE TECH HOLDING 13

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 14

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- ENNAKL AUTOMOBILES

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES –ASTREE

- STB EVOLUTIF FCP

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRÊTÉES AU 31 MARS 2023**

- SICAV CROISSANCE

- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-**

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mardi 20 juin 2023 à 10h**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2022.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 et approbation des états financiers individuels définitifs.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2022 et approbation des états financiers définitifs.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- 7- Cooptation d'un nouvel Administrateur
- 8- Désignation d'un Co-commissaires aux comptes
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DES RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-**  
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet de résolutions de la société SOTUVER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Juin 2023.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels, tels que présentés par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers du Groupe SOTUVER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers consolidés, tels que présentés par le Conseil d'Administration

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

*Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.*

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2022	30 881 820,611
Résultats reportés antérieurs	22 535 207,925
Bénéfice distribuable	53 417 028,536
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	603 915,000
Réserve spéciale d'investissement	0,000
Dividendes	18 268 428,750
Résultats reportés (report à nouveau)	34 544 684,786

Les dividendes de l'exercice 2022 sont ainsi fixés à 550 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du .....

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Mr Khaled BAYAHI en qualité d'Administrateur pour une période de 3 ans, décidée par le Conseil d'Administration du 24 Janvier 2023.

De ce fait, le mandat de Mr Khaled BAYAHI viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Khaled BAYAHI déclare accepter ses fonctions d'administrateur qui viennent de lui être conférées.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner la société d'expertise comptable....., membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2023.

De ce fait, le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur ....., représentant légal de la société....., déclare avoir accepté le mandat de co-commissariat aux comptes qui lui a été confié et déclare en outre qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2022 à .....mille dinars.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022 à sept mille dinars par membre.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ainsi qu'à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

---

2023 – AS – 0737

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-**  
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La société SOTUVER porte à la connaissance des actionnaires et du public que, connaissant un développement soutenu dans un environnement international et régional porteurs, elle envisage d'ouvrir son capital à un investisseur pour soutenir son internationalisation croissante.

Cette ouverture de capital portera sur des actions représentant 20 à 30 % du capital de la SOTUVER.

Les modalités de cette opération d'ouverture de capital sont encore à l'étude. Le calendrier estimatif prévoit une finalisation de l'opération au courant du premier semestre 2024.

La SOTUVER tiendra le marché informé de l'évolution de cette opération.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0738

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

**Appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration de LAND'OR pour les exercices 2023 et 2024**

**1. Objet :**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société LAND'OR lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant devant siéger au sein de son conseil d'administration pour une période de deux ans couvrant les exercices sociaux 2023-2024.

**2. Critères d'éligibilité :**

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire de la société LAND'OR et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et aux spécificités de l'activité de la Société LAND'OR, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales (Modifié par la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016) à savoir :
  - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
  - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
  - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
  - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la société LAND'OR, l'un de ses actionnaires ou ses Administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de LAND'OR,
  - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que LAND'OR.

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société LAND'OR est directement ou indirectement Administrateur ou un membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de LAND'OR (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société LAND'OR
  - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que LAND'OR
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société LAND'OR.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société LAND'OR ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société LAND'OR.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société LAND'OR ou d'une société concurrente
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **3. Critères d'expérience :**

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.
- Avoir une expérience significative et conséquente en termes d'années et du niveau de responsabilité dans le domaine de l'industrie fromagère, notamment à l'international.
- Avoir un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises spécialisées dans l'industrie fromagère, notamment à l'international
- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle et de surveillance ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

### **4. Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale

- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

#### **5. Date limite de dépôt des candidatures :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société LAND'OR et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'administration de la société LAND'OR » Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à LAND'OR, **Bir Jedid 2054 Khélidia, Tunisie** (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée au bureau d'ordre de la société Land'or sis à **Bir Jedid 2054 Khélidia, Tunisie** par remise en mains propres contre décharge au plus tard le **05 juin 2023** à 17 heures, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

#### **6. Processus d'examen des candidatures**

Un Comité des nominations d'Administrateur indépendant est mis en place par la société LAND'OR. Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le Comité des nominations créé à cet effet au sein de la société LAND'OR et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 26 juin 2023 à 11h00 au siège social de la société sis à Bir Jedid, 2054 Khélidia.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Téléphone :

Fixe :

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

Mandats en qualité d'administrateur dans d'autres conseils d'administration :

**Signature légalisée**

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :

Nom & Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Candidat au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société Land'Or SA.,  
déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et celles de l'article 3 de la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020.
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'article 5 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020.
- Que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.

**Signature légalisée**

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0739

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

La société ONETECH HOLDING informe ses honorables actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 mai 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice clos 2022, un montant de dividende par action de 0,175 dinars, correspondant à la somme globale de 14 070 000 dinars.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 12 juin 2023.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0740

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,389	112,407
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,493	155,521
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,034	129,055
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,952	139,977
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,582	134,598
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,246	136,272
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,199	129,217
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,960	51,968
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,748	37,754
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,608	128,630
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,177	113,196
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,728	112,748
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,957	19,961
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,806	136,829
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,408	134,427
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,959	12,960
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,572	191,605
19 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,853	12,854
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,707	108,726
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,924	111,947
22 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,627	15,630
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,102	2,105
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,612	69,622
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	147,699	148,001
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	111,395	111,718
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,174	120,193
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	156,586	157,019
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	585,673	586,685
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	151,534	151,921
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,141	187,452
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	105,800	106,833
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,239	143,155
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	169,192	169,197
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,733	162,052
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,858	24,971
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,862	101,104
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,059	1,061
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,058	1,059
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 449,878	2 464,088
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,117	154,698
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,657	247,718
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,114	3,143
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,788	2,813
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,688	56,574
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,403	1,404
47 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,262
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,250	1,264
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,265	15,283
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,421	11,774
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,950	14,938
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
55 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	94,415	94,993
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
56 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,243	1,254

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
57 SANADETT SICAV	AFC		01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	108,853	108,868
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST		10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,523	98,536
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST		10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	111,002	105,044
60 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION		01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,668	102,685
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE		07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,340	110,360
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT		01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,571	113,587
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALAUX		06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	103,997	104,050
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT		03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,482	101,501
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF		12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE		17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,625	104,641
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA		20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	110,042	110,061
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE		02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,905	107,924
69 SICAV RENDEMENT	SBT		02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,277	103,295
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST		10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,804	101,822
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT		05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,918	108,931
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE		20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,138	102,154
73 AL HEADH SICAV	TSI		15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	105,073	105,084
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT		01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,221	106,235
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE		15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,813	101,829
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT		10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,633	111,647
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL		31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	109,000	109,020
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE		20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	113,118	113,124
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT		13/03/23	-	-	-	101,848	101,874
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL		07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	113,207	113,370
<i>SICAV MIXTES</i>								
81 ARABIA SICAV	AFC		15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	63,176	63,848
82 SICAV BNA	BNA CAPITALAUX		14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	107,529	108,092
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE		26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,590	17,592
84 SICAV CROISSANCE	SBT		27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	318,129	318,510
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT		01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 244,914	2 251,671
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE		30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	73,309	70,348
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE		01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,066	55,108
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE		17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,657	107,665
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>								
89 FCP IRADEIT 50	AFC		04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,195	11,277
90 FCP IRADEIT CEA	AFC		02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,680	15,801
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION		30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	18,297	18,437
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION		01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,862	15,955
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF		14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE		08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,917	110,791
95 FCP AL IMTIEZ	TSI		01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	84,136	84,269
96 FCP AFEK CEA	TSI		01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,692	88,890
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA		02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	106,195	105,949
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE		22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	98,966	99,614
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT		06/01/17	-	-	10,448	11,468	11,583
100 FCP BH CEA	BH INVEST		18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	103,755	104,449
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT		15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	153,981	154,731
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST		28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,241	95,559
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL		31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	124,268	125,448
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL		31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	142,560	151,135
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA		15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	202,390	201,502
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA		15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	188,101	187,483
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA		15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,753	182,011
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA		20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,845	24,858
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA		04/10/10	-	-	148,895	155,710	155,723
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA		16/01/23	-	-	-	10 243,366	10 261,587
111 FCP VIVRE NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS		03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,664	157,641
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF		29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST		04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	98,512	100,368
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT		12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 952,900	4 959,713
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT		11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,289	10,504
116 FCP SECURITE	BNA CAPITALAUX		27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	175,528	176,598
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT		16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 496,879	11 403,860
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT		29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 584,894	10 404,882
119 FCP J ASMINS 2033	MAXULA BOURSE		13/03/23	-	-	-	10 141,872	10 159,930
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA		08/05/23	-	-	-	10 018,134	10 036,347
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE		20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	130,391	130,524
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT		03/01/23	-	-	-	1 003,206	1 012,994

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**LISTE DES FCC**

	<b>FCC</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### **SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES** **Siège Social : Zone Industrielle La CharguiaII –Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2023, la société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

#### **I Les Résolutions Adoptées**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2022 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme ci-dessous :

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat net de l'exercice	31 307 735,192
Résultat reporté	206,267
Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés	11 000 000,000
<b>Résultat distribuable :</b>	<b>42 307 941,459</b>
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	939 232,056

Autres réserves	21 860 000,000
<b>Report à nouveau 2022</b>	<b>8 709,403</b>

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de **65%**, soit **0.65 dinars** par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **30 juin 2023**.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2023, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2023, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de **trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2023**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Monsieur Fathi MESTIRI arrive à échéance lors de la présente Assemblée, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur indépendant **Mme Lobna FEKI**

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres représentants des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires marocains **Mme Siham EL MACHTANI IDRISSE**.

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Abdellatif HAMAM

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur suivant :

- **La société PARENIN**

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateurs</b>	<b>Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :</b>
Monsieur Ibrahim DEBACHE	· 31 décembre 2023
La société COMAR	· 31 décembre 2023
La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	· 31 décembre 2023
La société Poulina Group Holding (PGH)	· 31 décembre 2023
Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis	· 31 décembre 2023
La société Tunisie Leasing & Factoring	· 31 décembre 2024
La société Partner Investment (SPI)	· 31 décembre 2024
Mme Sonia Harrouch Mehri (Administrateur Indépendant)	· 31 décembre 2024
Mme Siham EL MACHTANI représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis	· 31 décembre 2025
Mme Lobna Feki (Administrateur Indépendant)	· 31 décembre 2025
La société PARENIN	· 31 décembre 2025

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

### BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 713 188	4 042 808
Moins : Amortissements		(3 002 022)	(2 615 162)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>(A-1)</b>	<b><u>1 711 165</u></b>	<b><u>1 427 646</u></b>
Immobilisations corporelles		102 013 823	98 576 164
Moins : Amortissements		(41 631 279)	(36 167 246)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b><u>60 382 544</u></b>	<b><u>62 408 918</u></b>
Participations et créances liées à des participations	<b>(A-2)</b>	72 197 212	78 197 212
Moins : Provisions		(4 079 899)	(4 236 746)
Autres immobilisations financières	<b>(B-1)</b>	2 339 819	2 645 503
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b><u>70 457 132</u></b>	<b><u>76 605 969</u></b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b><u>132 550 841</u></b>	<b><u>140 442 533</u></b>
Autres actifs non courants	<b>(B-2)</b>	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>132 550 841</u></b>	<b><u>140 442 533</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		165 928 527	81 110 022
Moins : Provisions		(1 352 025)	(630 193)
<b>TOTAL STOCKS</b>	<b>(B-3)</b>	<b><u>164 576 503</u></b>	<b><u>80 479 829</u></b>
Clients et comptes rattachés		73 136 432	38 557 867
Moins : Provisions		(2 217 009)	(1 982 720)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>(B-4)</b>	<b><u>70 919 423</u></b>	<b><u>36 575 147</u></b>
Autres Actifs courants	<b>(B-5)</b>	16 949 419	6 879 191
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B-6)</b>	16 002 142	15 251 022
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>268 447 487</u></b>	<b><u>139 185 189</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>400 998 328</u></b>	<b><u>279 627 722</u></b>

## BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et primes liées au capital		111 273 049	100 161 126
Résultats reportés		8 709	206
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>		<b><u>141 281 758</u></b>	<b><u>130 161 332</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	7 403 270	7 906 987
Emprunt	(B-9)	3 407 526	4 237 808
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	1 110 820	353 603
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>11 925 617</u></b>	<b><u>12 502 398</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	196 153 553	103 162 369
Autres passifs courants	(B-12)	36 718 800	27 539 534
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	14 918 599	6 262 088
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>247 790 953</u></b>	<b><u>136 963 991</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS (II)</b>		<b><u>259 716 570</u></b>	<b><u>149 466 389</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)</b>		<b><u>400 998 328</u></b>	<b><u>279 627 722</u></b>

### III-L'état d'évolution des capitaux propres

<b>A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES L'AFFECTATION DE L'EXERCICE 2022</b>								
<b>Désignation</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Réserve spéciale pour réinv.</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Fonds social</b>	<b>Resultat de la période</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>84 480 462</b>	<b>11 000 000</b>	<b>207</b>	<b>993 354</b>	<b>31 307 735</b>	<b>160 781 758</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2022</b>								
Affectation en résultats reportés suivant décision AGO du 25/04/2023					31 307 735		(31 307 735)	-
Affectation réinvestissement			0	-11 000 000	11 000 000			-
Affectation réserves			21 860 000		(21 860 000)			-
Affectation en fonds social					( 939 232)	939 232		-
Indemnité départ à la retraite								-
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Mouvements sur fonds social								-
Résultat de la période							0	-
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2022 après affectation du résultat 2022</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>106 340 462</b>	<b>0</b>	<b>8 710</b>	<b>1 932 586</b>	<b>0</b>	<b>141 281 758</b>

## VI-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité Professionnelle	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
Ibrahim Debache	Lui-même	Président du conseil d'administration	2021/2022/2023	Gérant de la société CAR GROS	-Gérant STE CAR GROS -Président Directeur Général Ste AFCAR -Président Directeur Général Société Tunisienne de Location de Voitures.
Société Tunisie leasing et factoring	M.Hichem ZGHAL	Administrateur	2022/2023/2024	Société de leasing	Administrateur Tunisie Valeurs. -Administrateur Tunisie SICAR. -Administrateur TUNINVEST SICAR. -Administrateur SPCS. -Président du conseil ALIOS FINANCE. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cote d'Ivoire. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cameroun -Président du conseil ALIOS FINANCE Kenya
Société Poulina Group Holding (PGH)	M.Khaled BOURICHA	Administrateur	2021/2022/2023	Société de gestion des participations	-Président du conseil Poulina Group Holding. -Administrateur STE Financière de Développement. -Président du conseil STE ENNASIM. -Administrateur K.B.INVEST -Administrateur SHT OMAR KHAYAM. -Administrateur SHT KHAYEM GARDEN. -Administrateur SAS. -Administrateur GMS. -Administrateur SIAM. -Président du conseil SPI EL KAWAKEB. -Président du conseil EPI. -Président du conseil DISCOVERY INFORMATIQUE -Président du conseil SOTEFI -Président du conseil MAGHREB HYGIENE. -Président du conseil CTP.

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité Professionnelle	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
					<ul style="list-style-type: none"> <li>-Président du conseil CARTHAGO BRIQUES.</li> <li>-Président du conseil GIPA.</li> <li>-Président du conseil LE PASSAGE.</li> <li>-Président du conseil MBG.</li> <li>-Administrateur MED INDUSTRIES</li> <li>-Administrateur OIL COMPANY.</li> <li>-Administrateur STE AGRICOLE SIDI DAOUED.</li> <li>-Administrateur S.G.T.M.</li> <li>-Président du conseil UNIPACK.</li> <li>-Président du conseil T'PAP.</li> <li>-Administrateur Les Abattoirs de Tunis.</li> <li>-Administrateur STE Agricole SAAD.</li> </ul>
Société COMAR	M.Hakim Ben Yedder	Administrateur	2021/2022/2023	Assurance	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Administrateur Café Ben Yedder.</li> <li>-Administrateur Café Bondin.</li> <li>-Administrateur Général Alimentaire.</li> <li>-Administrateur COMAR INVEST.</li> <li>-Administrateur Clinique EI AMEN -NABEUL.</li> <li>-Administrateur AMEN BANK.</li> <li>-Administrateur COMAR COTE D'IVOIRE.</li> <li>-Administrateur Café Bondin COTE D'IVOIRE.</li> <li>-Administrateur AVENI-RE</li> </ul>
Société PGI	M.Halim Ben Yedder	Administrateur	2021/2022/2023	Société de gestion des participations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Administrateur Meditrac international.</li> <li>-Administrateur Parenin.</li> <li>-Administrateur PGI Holding.</li> <li>-Administrateur SICOF.</li> <li>-Administrateur PARETEC.</li> <li>-Administrateur AMEN Finance Company.</li> <li>-Administrateur COMAR</li> </ul>

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité Professionnelle	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
					-Administrateur Café Bondin. -Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Tunisie Leasing Factoring. -Administrateur Heavy. -Administrateur SLTV HERTZ
M.Malek Chahed	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens	2021/2022/2023	RAS	RAS
Mme Sonia Harrouch Mehri	Elle-même	Administrateur indépendant	2022/2023/2024	RAS	RAS
Mme Lobna Feki	Elle-même	Administrateur indépendant	2023/2024/2025	Consultante formateur agréé	-Administrateur indépendant à la QNB Tunisie -Administrateur indépendant à la Compagnie internationale de leasing (CIL)
Mme Siham EL MACHTANI	Elle-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Marocains	2023/2024/2025	Consultante experte en stratégie de croissance	RAS
Société Parenin	Mohamed Anouar Ben Ammar	Administrateur	2023/2024/2025	Vente des engins de travaux public	-Administrateur Parenin -Administrateur Paretec. -Administrateur Sinew. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur SICAR AMEN. -Administrateur Meditrac International. -Administrateur SPI ELIMRANE. -Administrateur MTI SA -Administrateur Altractor SPA (Algérie)
La société Partner	M.Ahmed BOUZGUENDA	Administrateur	2022/2023/2024	Société de gestion	Administrateur de la société de Promotion de l'investissement

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité Professionnelle	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
Investment (SPI)					Administrateur de la société Fondation et travaux Spéciaux Administrateur de la société SOMATP Administrateur de la société NAFCO Administrateur de la société SICEP Administrateur de la société SOTUGE Administrateur de la société PEMAPRE Administrateur de la société PAF Administrateur de la société SIDI DAOUED Administrateur de la société IND ET TECH Administrateur de la société MAZRAA Administrateur de la société OASIS Administrateur de la société TRANSPPOOL Administrateur de la société CARTHAGO Administrateur de la société GAN Administrateur de la société AGR SIDI OTHMANE Administrateur de la société POULINA GROUP Administrateur de la société PBTP Administrateur de la société SGTM Administrateur de la société COTIM Administrateur de la société FCP Administrateur de la société PAF Administrateur de la société SAT Administrateur de la société PAYVAGO Administrateur de la société AGRICOLE DAKHALA Administrateur de la société POLYPHOS Administrateur de la société LARIA

## **AVIS DE SOCIÉTÉS**

### **ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER**

Siège social : ZI .Djebel Ouest 1111 -Bir Mchargua Zaghuan

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER, publie ci dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Sami MENJOUR (Cabinet Sami MENJOUR) et M. Fehmi LAOURINE (AMC ERNST& YOUNG).

**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2022	31/12/2021
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 628 117	1 500 006
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 476 843)	(1 390 745)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>151 274</b>	<b>109 260</b>
Immobilisations corporelles		163 204 234	161 928 262
- Amortissements des immobilisations corporelles		(93 475 715)	(91 406 033)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>69 728 519</b>	<b>70 522 229</b>
Immobilisations financières		11 862 433	11 363 957
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(210 740)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>(B.2)</b>	<b>11 597 880</b>	<b>11 153 218</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>81 477 673</b>	<b>81 784 707</b>
Autres actifs non courants	<b>(B.3)</b>	62 624	62 624
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>81 540 297</b>	<b>81 847 332</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		41 221 536	45 109 232
-Provisions pour dépréciation des stocks		(3 831 790)	(2 565 583)
<b>Stocks nets</b>	<b>(B.4)</b>	<b>37 389 747</b>	<b>42 543 649</b>
Clients et comptes rattachés		30 278 962	18 849 534
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(5 648 436)	(5 279 484)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>(B.5)</b>	<b>24 630 525</b>	<b>13 570 050</b>
Autres actifs courants		22 171 126	13 972 968
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 035 387)	(633 175)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>(B.6)</b>	<b>21 135 739</b>	<b>13 339 793</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>(B.7)</b>	61 650 000	40 250 000
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B.8)</b>	11 607 870	4 874 327
<b>Total des actifs courants</b>		<b>156 413 881</b>	<b>114 577 819</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>237 954 178</b>	<b>196 425 151</b>

**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		39 254 475	33 215 325
Réserves		11 865 464	11 878 657
Réserves spéciales réinvestissements		3 752 300	6 022 034
Subvention d'investissement		412 407	604 303
Résultats reportés		22 535 208	19 529 628
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>77 819 854</b>	<b>71 249 947</b>
Résultat de l'exercice		30 881 821	20 044 010
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(B.9)</b>	<b>108 701 675</b>	<b>91 293 957</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>(B.10)</b>	44 261 314	45 456 979
Provisions pour risques et charges	<b>(B.11)</b>	2 341 522	1 343 546
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>46 602 836</b>	<b>46 800 526</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.12)</b>	23 548 907	17 696 222
Autres passifs courants	<b>(B.13)</b>	17 080 003	11 753 964
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B.14)</b>	42 020 757	28 880 482
<b>Total des passifs courants</b>		<b>82 649 667</b>	<b>58 330 668</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>129 252 503</b>	<b>105 131 194</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>237 954 178</b>	<b>196 425 151</b>

**Etat de résultat**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	(R.1)	156 198 849	104 902 769
Autres produits d'exploitation	(R.2)	4 176 098	2 901 905
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>160 374 947</b>	<b>107 804 675</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variations des stocks de produits finis et des encours		(9 128 895)	2 161 112
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(73 846 180)	(53 651 935)
Charges de personnel	(R.4)	(15 349 601)	(12 636 672)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(10 880 614)	(9 777 723)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(12 246 915)	(7 681 659)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(121 452 205)</b>	<b>(81 586 877)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>38 922 742</b>	<b>26 217 798</b>
Charges financières nettes	(R.7)	(6 690 159)	(5 920 513)
Produits de placements	(R.8)	2 289 398	1 276 189
Autres gains ordinaires	(R.9)	151 258	649 798
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(60 014)	(502 088)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>34 613 226</b>	<b>21 721 184</b>
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	(3 731 405)	(1 677 174)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>30 881 821</b>	<b>20 044 010</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>30 881 821</b>	<b>20 044 010</b>
Effet des modifications comptables (Nets d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>30 881 821</b>	<b>20 044 010</b>

**Etat de flux de trésorerie  
(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2022	31/12/2021
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</i></b>			
Résultat net		30 881 821	20 044 010
Ajustements pour			
- Amortissements et provisions	(F.1)	10 880 614	9 777 723
- Résorption subvention d'investissement		(191 896)	(230 374)
Variation des :			
- Stocks	(F.2)	3 887 695	(263 864)
- Créances clients	(F.2)	(11 443 387)	6 511 710
- Autres actifs	(F.2)	(3 023 630)	(4 901 883)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	12 350 455	2 073 306
Autres ajustements :			
- Plus ou moins-values de cession		(151 258)	-
<b><i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</i></b>		<b>43 190 414</b>	<b>33 010 627</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i></b>			
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(13 220 799)	(11 254 706)
Encaissements affectés à des cessions des immobilisations corporelles		-	19 500
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations financières		(498 476)	(2 057 388)
<b><i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i></b>		<b>(13 719 275)</b>	<b>(13 292 594)</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i></b>			
Encaissements sur fond social		3 923	23 923
Encaissements provenant des emprunts		10 000 000	20 200 000
Remboursements d'emprunts		(7 594 604)	(5 133 055)
Distributions de dividendes		(13 286 130)	(9 266 224)
Encaissements crédits de financement		97 975 000	78 710 000
Remboursements crédits de financement		(90 200 000)	(74 730 000)
Intérêts courus		222 122	(469 129)
<b><i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i></b>		<b>(2 879 688)</b>	<b>9 135 515</b>
<b><i>Variation de la trésorerie</i></b>		<b>26 591 451</b>	<b>28 853 548</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>		<b>45 109 984</b>	<b>16 256 436</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>	(F.5)	<b>71 701 435</b>	<b>45 109 984</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. Présentation de la société**

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

### **II. Faits saillants de l'exercice**

L'exercice 2022 est marqué par les faits suivants :

- L'augmentation du capital de la société pour un montant de 6 039 150 Dinars afin de le porter de 33 215 325 Dinars à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement à hauteur de 6 022 034 Dinars et le reste par l'incorporation d'une partie des primes d'émission pour un montant de 17 116 Dinars.
- La hausse du chiffre d'affaires de la société de 49%.
- La souscription d'un nouvel emprunt auprès de la banque « UBCI » pour un montant de 10 000 000 Dinars remboursable dans un délai de 7 ans au taux TMM+1,6%.

### **III. Référentiel comptable**

#### **III.1. DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### **III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

#### - **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

#### - **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

<b>Nature</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

#### - **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtés en date de 31 décembre 2022.

## IV. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

### VI.1. Notes sur le bilan

#### B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Transfert	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022	Amort. Cumulés au 31/12/2021	Dotations	Dotations des immobilisations cédées	Amort. Cumulés au 31/12/2022	VCN au 31/12/2021	VCN au 31/12/2022
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	(701)	-	-	(701)	-	-
Licences	208 857	3 997	-	-	212 854	(191 393)	(16 015)	-	(207 408)	17 464	5 446
Logiciels	1 284 675	115 758	-	-	1 400 433	(1 198 651)	(70 083)	-	(1 268 734)	86 023	131 699
Brevets	-	8 357	-	-	8 357	-	-	-	-	-	8 357
Immobilisations incorporelles en cours	5 772	-	-	-	5 772	-	-	-	-	5 772	5 772
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 500 006</b>	<b>128 111</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 628 117</b>	<b>(1 390 745)</b>	<b>(86 099)</b>	<b>-</b>	<b>(1 476 843)</b>	<b>109 260</b>	<b>151 274</b>
Terrains	955 308	-	-	-	955 308	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	22 676 714	1 098 995	-	-	23 775 709	(10 733 233)	(774 782)	-	(11 508 015)	11 943 481	12 267 694
Equipements de bureau	586 373	23 454	-	-	609 827	(463 104)	(20 518)	-	(483 622)	123 269	126 206
Installations techniques	3 521 898	196 372	-	-	3 718 270	(2 630 311)	(252 092)	-	(2 882 403)	891 587	835 867
Matériel de sécurité	710 695	48 389	-	-	759 084	(189 105)	(66 494)	-	(255 599)	521 589	503 485
Matériel de transport	1 930 534	259 934	-	-	2 190 468	(1 475 320)	(217 543)	-	(1 692 863)	455 215	497 606
Matériel Industriel	116 552 787	7 546 566	16 250	(11 642 960)	112 472 644	(74 218 247)	(7 124 863)	6 619 690	(74 723 421)	42 334 540	37 749 223
Matériel Informatique	1 466 062	172 287	-	-	1 638 349	(1 039 897)	(115 361)	-	(1 155 258)	426 165	483 091
Outillage Industriel	1 323 583	273 606	-	-	1 597 189	(656 817)	(117 718)	-	(774 535)	666 766	822 654
Immobilisations corporelles en cours	12 204 307	3 299 327	(16 250)	-	15 487 384	-	-	-	-	12 204 307	15 487 384
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>161 928 262</b>	<b>12 918 931</b>	<b>-</b>	<b>(11 642 960)</b>	<b>163 204 234</b>	<b>(91 406 033)</b>	<b>(8 689 371)</b>	<b>6 619 690</b>	<b>(93 475 715)</b>	<b>70 522 229</b>	<b>69 728 519</b>
<b>Total</b>	<b>163 428 268</b>	<b>13 047 043</b>	<b>-</b>	<b>(11 642 960)</b>	<b>164 832 351</b>	<b>(92 796 778)</b>	<b>(8 775 470)</b>	<b>6 619 689</b>	<b>(94 952 558)</b>	<b>70 631 489</b>	<b>69 879 793</b>

## B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 11 597 880 DT contre 11 153 218 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021
Titres de participations (*)	8 959 992	(264 553)	8 695 439	8 749 253
Cautionnements	1 823 474	-	1 823 474	1 491 046
Emprunt Obligataire	500 000		500 000	500 000
Dépôt Lloyd	578 967		578 967	412 919
<b>Total</b>	<b>11 862 433</b>	<b>(264 553)</b>	<b>11 597 880</b>	<b>11 153 218</b>

(\*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 8 695 439 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2022	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2021
Sotuver Glass Industrie	7 609 300	-	7 609 300	7 609 300
SVT	1 000 000	(76 159)	923 842	1 000 000
MARINAJERBA	190 730	(70 448)	120 282	120 282
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(77 985)	42 015	19 670
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
<b>Total</b>	<b>8 959 992</b>	<b>(264 553)</b>	<b>8 695 439</b>	<b>8 749 253</b>

## B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 62 624 DT contre le même solde au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Charges reportées	62 624	62 624	-
<b>Total</b>	<b>62 624</b>	<b>62 624</b>	<b>-</b>

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société pour la réalisation du projet photovoltaïque non encore achevé à la clôture d'exercice 2022.

## B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 37 389 747 DT contre 42 543 649 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Produits finis	11 827 655	20 956 550	(9 128 895)
Moules	14 639 107	11 579 178	3 059 928
Matières consommables	8 278 698	7 106 381	1 172 317
Palettes	2 758 494	2 904 863	(146 369)
Matières premières	2 132 511	1 191 671	940 840
Emballages	1 585 072	1 370 588	214 484
<b>Total brut</b>	<b>41 221 536</b>	<b>45 109 232</b>	<b>(3 887 695)</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(3 831 790)	(2 565 583)	(1 266 207)
<b>Total net</b>	<b>37 389 747</b>	<b>42 543 649</b>	<b>(5 153 902)</b>

### B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 24 630 525 DT contre 13 570 050 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients d'exploitation	22 624 352	11 091 203	11 533 149
Clients douteux et impayés	5 627 746	6 572 110	(944 364)
Valeurs à l'encaissement	1 295 940	1 065 222	230 718
Clients effets à recevoir	730 923	120 999	609 924
<b>Total brut</b>	<b>30 278 962</b>	<b>18 849 534</b>	<b>11 429 427</b>
Provisions pour dépréciation des créances	(5 648 436)	(5 279 484)	(368 952)
<b>Total net</b>	<b>24 630 525</b>	<b>13 570 050</b>	<b>11 060 475</b>

### B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 21 135 739 DT contre 13 339 793 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Débiteurs divers	6 292 690	4 089 199	2 203 491
Etat et collectivités publiques	5 275 553	2 742 483	2 533 070
Fournisseurs débiteurs	5 107 005	2 598 318	2 508 686
Comptes de régularisation actifs	3 766 566	3 012 100	754 466
Personnel et comptes rattachés	1 687 578	1 489 133	198 445
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734	-
<b>Total brut</b>	<b>22 171 126</b>	<b>13 972 968</b>	<b>8 198 159</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(1 035 387)	(633 175)	(402 212)
<b>Total net</b>	<b>21 135 739</b>	<b>13 339 793</b>	<b>7 795 946</b>

### B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 61 650 000 DT contre 40 250 000 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Billets de Trésor ATB	30 500 000	5 000 000
Billets de Trésor AMEN BANK	13 150 000	15 550 000
Billets de Trésor BIAT	10 000 000	14 700 000
Billets de Trésor ATTIJARI	8 000 000	2 000 000
Billets de Trésor BTA	0	3 000 000
<b>Total</b>	<b>61 650 000</b>	<b>40 250 000</b>

### B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 11 607 870 DT contre 4 874 327 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques	11 604 876	4 860 137	6 744 739
Caisse	2 994	14 190	(11 196)
<b>Total</b>	<b>11 607 870</b>	<b>4 874 327</b>	<b>6 733 543</b>

## B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2022 une valeur de 108 710 675DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2020 avant affectation</b>	<b>33 215 325</b>	<b>2 725 360</b>	<b>672 399</b>	<b>19 117 366</b>	<b>-</b>	<b>834 677</b>	<b>200 000</b>	<b>7 660 803</b>	<b>16 296 691</b>	<b>80 722 622</b>
Affectation résultat de l'exercice 2020	-	596 171	-	9 678 486	6 022 034	-	-	-	(16 296 691)	-
Fond social	-	-	23 923	-	-	-	-	-	-	23 923
Distribution de dividendes	-	-	-	(9 266 224)	-	-	-	-	-	(9 266 224)
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(230 374)	-	-	-	(230 374)
Résultat 31/12/2021	-	-	-	-	-	-	-	-	20 044 010	20 044 010
<b>Capitaux propres au 31/12/2021 avant affectation</b>	<b>33 215 325</b>	<b>3 321 531</b>	<b>696 322</b>	<b>19 529 628</b>	<b>6 022 034</b>	<b>604 303</b>	<b>200 000</b>	<b>7 660 803</b>	<b>20 044 010</b>	<b>91 293 957</b>
Affectation résultat de l'exercice 2021	-	-	-	16 291 710	3 752 300	-	-	-	(20 044 010)	-
Fond social	-	-	3 923	-	-	-	-	-	-	3 923
Distribution de dividendes	-	-	-	(13 286 130)	-	-	-	-	-	(13 286 130)
Augmentation du capital (*)	6 039 150	-	-	-	(6 022 034)	-	-	(17 116)	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(191 896)	-	-	-	(191 896)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	30 881 821	30 881 821
<b>Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation</b>	<b>39 254 475</b>	<b>3 321 531</b>	<b>700 245</b>	<b>22 535 208</b>	<b>3 752 300</b>	<b>412 407</b>	<b>200 000</b>	<b>7 643 687</b>	<b>30 881 821</b>	<b>108 701 675</b>

(\*) Augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022, pour porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et le reste par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</u></b>	<b>696 322</b>	<b>672 399</b>
<b>Ressources de l'exercice</b>		
Intérêts des prêts au personnel	3 923	23 923
<b>Emplois de l'exercice</b>		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<b><u>Solde au 31 décembre</u></b>	<b>700 245</b>	<b>696 322</b>
<b>Total</b>	<b>700 245</b>	<b>696 322</b>

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 412 407 DT contre 604 303 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2022	Résorption	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021	Variation
Subvention M A N	6 655 279	(6 530 079)	125 200	288 554	(163 354)
Subvention A P I	5 908 675	(5 621 468)	287 207	315 748	(28 542)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	-	-
Subvention ITP	95 654	(95 654)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12 985 911</b>	<b>(12 573 503)</b>	<b>412 407</b>	<b>604 303</b>	<b>(191 896)</b>

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres se répartissent comme suit:

Libellé	Part	Valeur (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
SOCIETE C.F.I.	71,19%	23 646 186
LLOYD TUNISIEN	12,12%	4 027 064
Divers	16,69%	5 542 075
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>33 215 325</b>

#### B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2022 à 44 261 314 DT contre 45 456 979 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Emprunt ATTIJARI	17 205 763	23 177 153	(5 971 390)
Emprunt Amen Bank	16 453 365	19 611 484	(3 158 119)
Emprunt UBCI	10 400 000	600 000	9 800 000
Emprunt BIAT	190 476	952 381	(761 905)
Emprunt Leasing	11 710	57 246	(45 535)
Emprunt UIB	-	1 058 716	(1 058 716)
<b>Total</b>	<b>44 261 314</b>	<b>45 456 979</b>	<b>(1 195 665)</b>

#### B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 341 522 DT contre 1 343 546 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions pour départ à la retraite	1 772 156	774 180	997 976
Provisions pour litiges	569 366	569 366	-
<b>Total</b>	<b>2 341 522</b>	<b>1 343 546</b>	<b>997 976</b>

## B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 23 548 907 DT contre 17 696 222 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	8 419 140	10 999 663	(2 580 524)
Fournisseurs effets à payer	8 442 227	3 571 171	4 871 056
Fournisseurs, factures non parvenues	5 695 722	2 307 326	3 388 397
Fournisseurs d'immobilisation	990 203	816 447	173 756
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
<b>Total</b>	<b>23 548 907</b>	<b>17 696 222</b>	<b>5 852 685</b>

## B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 17 080 003 DT contre 11 753 964 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
<b>Clients créditeurs</b>	<b>1 617 409</b>	<b>1 862 760</b>	<b>(245 350)</b>
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>2 676 352</b>	<b>1 968 001</b>	<b>708 351</b>
<i>Autres charges à payer</i>	<i>1 500 806</i>	<i>1 238 117</i>	<i>262 689</i>
<i>Dettes pour congés payés</i>	<i>1 060 990</i>	<i>692 831</i>	<i>368 158</i>
<i>Assurance Groupe</i>	<i>92 791</i>	<i>17 439</i>	<i>75 351</i>
<i>Personnel, cession divers</i>	<i>13 878</i>	<i>11 936</i>	<i>1 943</i>
<i>Personnel UGTT</i>	<i>7 888</i>	<i>7 678</i>	<i>210</i>
<b>Etat et comptes rattachés</b>	<b>5 046 338</b>	<b>2 096 495</b>	<b>2 949 843</b>
<i>Etat, impôt et taxes</i>	<i>3 552 141</i>	<i>1 739 072</i>	<i>1 813 069</i>
<i>État retenues à la source</i>	<i>370 457</i>	<i>307 824</i>	<i>62 643</i>
<i>État, FODEC</i>	<i>32 831</i>	<i>33 125</i>	<i>(294)</i>
<i>Etat, TCL</i>	<i>21 719</i>	<i>16 223</i>	<i>5 486</i>
<i>Etat, droit de timbre</i>	<i>108</i>	<i>251</i>	<i>(143)</i>
<i>Etat, TVA</i>	<i>1 069 082</i>	<i>-</i>	<i>1 069 082</i>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>1 142 129</b>	<b>858 257</b>	<b>283 872</b>
<i>C.N.S.S.</i>	<i>880 892</i>	<i>827 046</i>	<i>53 847</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>248 319</i>	<i>19 758</i>	<i>228 560</i>
<i>Jetons de présence</i>	<i>8 650</i>	<i>8 650</i>	<i>-</i>
<i>Dividendes</i>	<i>4 268</i>	<i>2 802</i>	<i>1 465</i>
<i>Assurances</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Charges à payer</b>	<b>6 488 493</b>	<b>4 968 452</b>	<b>1 520 041</b>
<b>Rabais, remises, et ristournes à accorder</b>	<b>109 281</b>	<b>-</b>	<b>109 281</b>
<b>Total</b>	<b>17 080 003</b>	<b>11 753 964</b>	<b>5 326 038</b>

#### B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 42 020 757 DT contre 28 880 482 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
<b>Crédit de financement</b>	<b>28 150 000</b>	<b>20 375 000</b>	<b>7 775 000</b>
<i>Crédits financements Export</i>	<i>13 575 000</i>	<i>15 000 000</i>	<i>(1 425 000)</i>
<i>Crédits financements Stock</i>	<i>14 575 000</i>	<i>5 375 000</i>	<i>9 200 000</i>
<b>Emprunt à moins d'un an</b>	<b>11 760 684</b>	<b>8 159 622</b>	<b>3 601 061</b>
ATTIJARI BANK	5 971 490	4 542 920	1 428 570
UBCI	800 000	1 400 000	(600 000)
UIB	1 058 716	1 058 716	-
BIAT	761 905	761 905	-
AMEN BANK	3 158 119	388 516	2 769 603
LEASING	10 454	7 566	2 888
<b>Intérêts courus sur crédits</b>	<b>553 639</b>	<b>331 516</b>	<b>222 121</b>
ATTIJARI BANK	381 193	207 760	173 433
Amen Bank	10 625	68 383	(57 758)
UBCI	147 953	27 728	120 226
UIB	13 419	26 837	(13 419)
BIAT	449	809	(359)
<b>Banques</b>	<b>1 556 435</b>	<b>14 343</b>	<b>1 542 092</b>
BIAT	1 384 220	-	1 384 220
ATTIJARI BANK	160 450	-	160 450
B.N.A	11 764	11 233	531
S T B	-	2 656	(2 656)
ZITOUNA Banque	-	454	(454)
<b>Total</b>	<b>42 020 757</b>	<b>28 880 482</b>	<b>13 140 275</b>

## VI.2. Notes sur l'état de résultat

### R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 156 198 849 DT au cours de l'exercice 2022 contre à 104 902 769 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Chiffre d'affaires Export	93 121 815	69 559 509	23 562 306
Chiffre d'affaires Local	63 077 034	35 343 260	27 733 774
<b>Total</b>	<b>156 198 849</b>	<b>104 902 769</b>	<b>51 296 080</b>

### R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 176 098 DT au cours de l'exercice 2022 contre 2 901 905 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Autres Produits Locaux	3 984 203	2 665 866	1 318 336
Résorption subventions d'investissement	191 896	230 374	(38 478)
Subventions d'exploitation	-	5 665	(5 665)
<b>Total</b>	<b>4 176 098</b>	<b>2 901 905</b>	<b>1 274 193</b>

### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 73 846 180DT au cours de l'exercice 2022 contre 53 651 935 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
<b>Matière première</b>	<b>33 193 336</b>	<b>18 312 009</b>	<b>14 881 327</b>
<i>Stock initial</i>	<i>1 191 671</i>	<i>2 954 834</i>	<i>(1 763 163)</i>
<i>Achats</i>	<i>34 134 177</i>	<i>16 548 847</i>	<i>17 585 330</i>
<i>Stock final</i>	<i>(2 132 511)</i>	<i>(1 191 671)</i>	<i>(940 840)</i>
<b>Matière consommable</b>	<b>9 453 314</b>	<b>9 261 938</b>	<b>191 376</b>
<i>Stock initial</i>	<i>18 685 559</i>	<i>18 801 277</i>	<i>(115 718)</i>
<i>Achats</i>	<i>13 685 559</i>	<i>9 146 220</i>	<i>4 539 339</i>
<i>Stock final</i>	<i>(22 917 804)</i>	<i>(18 685 559)</i>	<i>(4 232 245)</i>
<b>Emballage</b>	<b>7 230 447</b>	<b>4 609 556</b>	<b>2 620 891</b>
<i>Stock initial</i>	<i>1 370 588</i>	<i>773 039</i>	<i>597 549</i>
<i>Achats</i>	<i>7 444 931</i>	<i>5 207 105</i>	<i>2 237 826</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 585 072)</i>	<i>(1 370 588)</i>	<i>(214 484)</i>
<b>Palette</b>	<b>3 827 445</b>	<b>3 359 355</b>	<b>468 090</b>
<i>Stock initial</i>	<i>2 904 863</i>	<i>3 520 780</i>	<i>(615 917)</i>
<i>Achats</i>	<i>3 681 076</i>	<i>2 743 439</i>	<i>937 637</i>
<i>Stock final</i>	<i>(2 758 494)</i>	<i>(2 904 863)</i>	<i>146 369</i>
<b>Energie</b>	<b>20 141 630</b>	<b>18 108 995</b>	<b>2 032 635</b>
<i>Eau</i>	<i>91 137</i>	<i>106 323</i>	<i>(15 186)</i>
<i>Gaz</i>	<i>12 941 210</i>	<i>11 516 300</i>	<i>1 424 910</i>
<i>Electricité</i>	<i>7 109 283</i>	<i>6 486 372</i>	<i>622 911</i>
<b>Marchandises</b>	<b>6</b>	<b>82</b>	<b>(76)</b>
<b>Total</b>	<b>73 846 180</b>	<b>53 651 935</b>	<b>20 194 245</b>

#### R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 15 349 601 DT au cours de l'exercice 2022 contre 12 636 672 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Salaires & Appointements	13 146 101	10 757 690	2 388 412
Charges Patronales	2 203 500	1 878 982	324 517
<b>Total</b>	<b>15 349 601</b>	<b>12 636 672</b>	<b>2 712 929</b>

#### R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 10 880 614 DT au cours de l'exercice 2022 contre 9 777 723 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Amortissements des immobilisations	8 775 469	9 534 127	(758 658)
Provisions pour dépréciation des stocks	2 179 603	79 338	2 100 264
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	402 212	-	402 212
Provisions pour dépréciation des clients	382 912	72 378	310 534
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	53 814	57 689	(3 875)
Provisions pour des Risques et charges	-	93 956	(93 956)
Reprises sur Provisions	(913 396)	(59 766)	(853 630)
<b>Total</b>	<b>10 880 614</b>	<b>9 777 723</b>	<b>1 102 891</b>

#### R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12 246 915 DT au cours de l'exercice 2022 contre 7 681 659 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Transports	7 560 349	3 813 100	3 747 248
Honoraires	1 256 352	787 325	469 028
Entretiens et réparations	968 913	1 167 584	(198 671)
Réceptions et missions	400 053	117 280	282 773
Assistance	392 016	204 796	187 220
Autres charges	322 510	422 252	(99 742)
Assurances	311 481	277 796	33 684
Sous-traitance	295 044	313 622	(18 577)
Impôts et taxes	289 244	287 196	2 048
Jetons de présence	112 500	37 500	75 000
Frais bancaires	159 532	119 182	40 350
Locations	95 959	81 311	14 649
Télécommunications	82 962	52 715	30 246
<b>Total</b>	<b>12 246 915</b>	<b>7 681 659</b>	<b>4 565 256</b>

### R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 6 690 159 DT au cours de l'exercice 2022 contre 5 920 513 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Intérêts des emprunts	4 261 638	3 952 603	309 035
Intérêts des opérations de financement	1 785 069	1 277 887	507 182
Frais d'escompte	696 037	361 089	334 948
Intérêts des comptes courants	47 640	211 158	(163 517)
Différence de change	(100 224)	117 777	(218 001)
<b>Total</b>	<b>6 690 159</b>	<b>5 920 513</b>	<b>769 646</b>

### R.8. Revenus des valeurs mobilières

Les revenus des valeurs mobilières s'élèvent en 2022 à 2 289 398 DT contre 1 276 189 DT au cours de l'exercice 2021 et correspondent aux produits des placements.

### R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 151 258 DT au cours de l'exercice 2022 contre 649 798 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Plus-value / cession d'actifs	151 258	-	151 258
Profits exceptionnels	-	649 798	(498 557)
<b>Total</b>	<b>151 258</b>	<b>649 798</b>	<b>(347 281)</b>

### R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 60 014 DT au cours de l'exercice 2022 contre 502 088 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Pertes exceptionnelles	60 014	502 088	(442 074)
<b>Total</b>	<b>60 014</b>	<b>502 088</b>	<b>(442 074)</b>

### R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 3 731 405 DT au cours de l'exercice 2022 contre 1 677 174 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Impôts sur les bénéfices	2 900 018	1 465 908	1 434 110
Contribution sociale (*)	831 387	138 690	692 697
Retenue à la source libératoire (**)	-	72 576	(72 576)
<b>Total</b>	<b>3 731 405</b>	<b>1 677 174</b>	<b>2 054 231</b>

(\*) Contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales telle qu'instituée par la loi de Finance pour l'année 2018

(\*\*) Retenue à la source libératoire sur les revenus de capitaux mobiliers prévue par l'article 17 de la loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020

### VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

#### F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2022	2021
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 775 469	9 534 127
Provisions pour dépréciation des stocks	2 179 603	79 338
Provisions pour dépréciation des clients	382 912	72 378
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	402 212	-
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	53 814	57 689
Provisions pour dépréciation Risques et charges	-	93 956
Reprises sur Provisions	(913 396)	(59 766)
<b>Total</b>	<b>10 880 614</b>	<b>9 777 723</b>

#### F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2022 (a)	31/12/2021 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	41 221 536	45 109 232	3 887 695
Créances clients	30 292 921	18 849 534	(11 443 387)
Autres actifs	16 996 598	13 972 968	(3 023 630)
<b>Total</b>	<b>88 511 056</b>	<b>77 931 734</b>	<b>(10 579 322)</b>

#### F.3. Variation des passifs

Désignation	31/12/2022 (a)	31/12/2021 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	23 722 663	17 696 222	6 026 441
Autres passifs courants	17 080 003	11 753 964	5 326 038
Passifs non courants (Provision IDR)	1 772 156	774 180	997 976
<b>Total</b>	<b>42 574 822</b>	<b>30 224 367</b>	<b>12 350 455</b>

#### F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2022	2021
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13 092 688)	(11 202 137)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(128 111)	(52 569)
<b>Total</b>	<b>(13 220 799)</b>	<b>(11 254 706)</b>

## F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Billets de trésorerie	61 650 000	40 250 000	21 400 000
Caisse	2 994	14 190	(11 196)
<b>Comptes courants bancaires débiteurs</b>	<b>11 604 876</b>	<b>4 860 137</b>	<b>6 744 739</b>
B.I.A.T	3 338 463	1 909 072	1 429 390
S T B	2 996 866	-	-
UBCI	1 957 367	332 431	1 624 936
ATTIJARI BANK	1 539 839	591 212	948 627
UIB	949 748	663 881	285 867
AMEN BANK	345 096	771 651	(426 555)
A T B	253 801	388 185	(134 385)
B.H	162 715	138 325	24 390
BT	60 041	65 379	(5 338)
B.N.A	660	-	-
ZITOUNA Banque	281	-	660
<b>Comptes courants bancaires créditeurs</b>	<b>(1 556 435)</b>	<b>(14 343)</b>	<b>(1 542 092)</b>
B.I.A.T	(1 384 220)	-	-
ATTIJARI BANK	(160 450)	-	-
B.N.A	(11 764)	(11 233)	(531)
S T B	-	(2 656)	2 656
ZITOUNA Banque	-	(454)	454
<b>Total</b>	<b>71 701 435</b>	<b>45 109 984</b>	<b>26 591 451</b>

## V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

### A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

#### a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Owest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

#### b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

#### c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication

et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunis pour un montant de 12 800 000 DT.

### B- Caution Solidaire

Au 31 décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries.Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2021.

Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries.Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2021.

### C- Crédits

Banque	Principal Crédit	Principal restant dû
ATTIJARI BANK 2	6 000 000	1 873 440
ATTIJARI BANK 3	2 000 000	980 682
ATTIJARI BANK 4	10 000 000	7 172 988
ATTIJARI BANK 5	4 200 000	3 150 000
ATTIJARI BANK 6	10 000 000	10 000 000
UBCI 1	4 000 000	1 200 000
UBCI 2	10 000 000	10 000 000
BIAT 2	4 000 000	952 381
Amen Bank	10 000 000	9 611 484
Amen Bank	10 000 000	10 000 000
UIB	5 000 000	1 058 716
<b>TOTAL</b>	<b>75 200 000</b>	<b>55 999 691</b>

Banque	Principal Crédit	Principal + Intérêts restant dû
ATTIJARI LEASING 8	171 738	22 165
<b>TOTAL</b>	<b>171 738</b>	<b>22 165</b>

### D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 342 924 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATTIJARI Banque	3 568 285
UIB	1 749 581
BIAT	2423328
BT	643 091
AB	533 119
UBCI	369 352
ATB	56 168
<b>Total</b>	<b>9 342 924</b>

## E- Autres engagements :

Banque	Montant
BH (Crédit Documentaire)	480 654
ATTIJARI BANK (Facilité de caisse)	1 595 286

## VI. Note relative au résultat par action

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Résultat Net	30 881 821	20 044 010
Nombre d'action (*)	33 215 325	33 215 325
<b>Résultat par action</b>	<b>0,930</b>	<b>0,603</b>

(\*) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 Juin 2022 a décidé l'augmentation du capital social pour le porter à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et par incorporation des primes d'émission d'un montant de 17 116 Dinars.

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de 1 Dinar ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## VII. Notes sur les parties liées

- Courant l'exercice 2022, la société a acheté des matières premières auprès de la « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un montant de 2 789 160 DT. Le compte de la « SVT » dans les livres de « SOTUVER S.A » relatif à ces opérations présente au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 127 000 DT (avances non déduites).
- Courant l'exercice 2022, la société « SOTUVER SA » a signé un contrat de vente avec sa filiale « Sotuver Glass industries » ayant pour objet le transfert de propriété d'une ligne de production pour un montant de 5 544 287 DT. Le compte de la « Sotuver Glass industries » dans les livres de « SOTUVER S.A » relatif à cette opération présente au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 5 544 287 DT.
- Courant les exercices antérieurs à 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 103 106 DT. La société « ADRIAVETRO » a versé à la société « SOTUVER » en 2021 un paiement pour 49 087 DT. Le compte de « ADRIAVETRO » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2022 de 54 019 DT.
- Courant l'exercice 2022, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 770 835 DT. Le solde fournisseur de la société « Lloyd Tunisien » présente un solde créditeur de 69 329 DT au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 122 691 DT pour le compte de la société « Lloyd Tunisien », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Ce dépôt s'élève au 31 décembre 2022 à 578 967 DT.

- La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant de 1 624 509 DT. Le solde fournisseur de cette société dans les livres de « SOTUVER SA » s'élève au 31 décembre 2022 à 54 882 DT et le solde des avances versées au 31 décembre 2022 s'élève à 191 742 DT.
- Courant l'exercice 2022, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun avec « SOTUVER S.A », des notes de débit au titre de la refacturation de charges pour un montant global de 1 770 504 DT. Le compte de « ALUFOND » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2022 de 1 510 701 DT. Le solde des produits à recevoir est de 721 024 DT au 31 décembre 2022.
- Courant l'exercice 2022, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « SVT » société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 760 390 DT. Le compte de « SVT » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2022 de 743 341 DT.

- Courant l'exercice 2022, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de sa filiale « Sotuver Glass industries » pour un total de 7 816 338 DT et a reçu des paiements pour un montant de 8 032 500 DT. Le compte de « Sotuver Glass industries » dans les livres de « SOTUVER S.A » relatif à ces opérations présente un solde créditeur au 31 décembre 2022 de 125 777 DT.
- La société « Vetro Mediterraneo », société détenue par « SOTUVER S.A », a loué au cours des exercices antérieurs à 2022 auprès de la société « SOTUVER S.A » un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de location au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1 000 DT. Le solde débiteur au 31 décembre 2022 s'élève à 126 008 DT.
- Courant l'exercice 2022, la société « Logistique Magasin Générale », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant de 1 587 486 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Générale » présente au 31 décembre 2022 un solde créditeur de 653 999 DT.
- Courant l'exercice 2022, la société « Super Tours », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant de 144 570 DT. Le solde fournisseur de la société « Super Tours » présente au 31 décembre 2022 un solde créditeur de 11 404 DT.
- Courant les exercices antérieurs à 2022, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société « Sotuver Glass industries » pour un montant de 25 000 000 DT.
- Courant les exercices antérieurs à 2022, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER S.A » pour un montant de 20 000 000 DT au nom de « Sotuver Glass industries ».

#### **VIII. Evénements postérieurs**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 27 Avril 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,**

### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2022 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 23 juillet 2020 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **108 701 675 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **30 881 821 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### **3.1 Evaluation des Stocks**

###### Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur nette de 37 389 747 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 16% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré... ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

### **3.2 Comptabilisation des revenus**

#### Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 156 198 849DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 23 Mai 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST& YOUNG**  
**Fehmi Laourine**

**Sami MENJOUR**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

### **Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Courant l'exercice 2022, la société a acheté des matières premières auprès de la « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un montant de 2 789 160 DT. Le compte de la « SVT » dans les livres de « SOTUVER S.A » relatif à ces opérations présente au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 127 000 DT (avances non déduites).
2. Courant l'exercice 2022, la société « SOTUVER SA » a signé un contrat de vente avec sa filiale « Sotuver Glass industries » ayant pour objet le transfert de propriété d'une ligne de production pour un montant de 5 544 287 DT. Le compte de la « Sotuver Glass industries » dans les livres de « SOTUVER S.A » relatif à cette opération présente au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 5 544 287 DT.

Cette opération n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Courant les exercices antérieurs à 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 103 106 DT. La société « ADRIAVETRO » a versé à la société « SOTUVER » en 2021 un paiement pour 49 087 DT. Le compte de « ADRIAVETRO » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2022 de 54 019 DT.
2. Courant l'exercice 2022, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 770 835 DT. Le solde fournisseur de la société « Lloyd Tunisien » présente un solde créditeur de 69 329 DT au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 122 691 DT pour le compte de la société « Lloyd Tunisien », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Ce dépôt s'élève au 31 décembre 2022 à 578 967 DT.

3. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant de 1 624 509 DT. Le solde fournisseur de cette société dans les livres de « SOTUVER SA » s'élève au 31 décembre 2022 à 54 882 DT et le solde des avances versées au 31 décembre 2022 s'élève à 191 742 DT.
4. Courant l'exercice 2022, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun avec « SOTUVER S.A », des notes de débit au titre de la refacturation de charges pour un montant global de 1 770 504 DT. Le compte de « ALUFOND » dans les livres de

« SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2022 de 1 510 701 DT. Le solde des produits à recevoir est de 721 024 DT au 31 décembre 2022.

5. Courant l'exercice 2022, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 760 390 DT. Le compte de « SVT » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2022 de 743 341DT.
6. Courant l'exercice 2022, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de sa filiale « Sotuver Glass industries » pour un total de 7 816 338 DT et a reçu des paiements pour un montant de 8 032 500 DT. Le compte de « Sotuver Glass industries » dans les livres de « SOTUVER S.A » relatif à ces opérations présente un solde créditeur au 31 décembre 2022 de 125 777 DT.
7. La société « Vetro Mediterraneo », société détenue par « SOTUVER S.A », a loué au cours des exercices antérieurs à 2022 auprès de la société « SOTUVER S.A » un local d'une superficie de 50 m2 sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de location au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1 000 DT. Le solde débiteur au 31 décembre 2022 s'élève à 126 008 DT.
8. Courant l'exercice 2022, la société « Logistique Magasin Générale », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant de 1 587 486 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Générale » présente au 31 décembre 2022 un solde créditeur de 653 999 DT.
9. Courant l'exercice 2022, la société « Super Tours », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant de 144 570 DT. Le solde fournisseur de la société « Super Tours » présente au 31 décembre 2022 un solde créditeur de 11 404 DT.
10. Courant les exercices antérieurs à 2022, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « Sotuver Glass industries » pour un montant de 25 000 000 DT.
11. Courant les exercices antérieurs à 2022, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER S.A » pour un montant de 20 000 000 DT au nom de « Sotuver Glass industries ».

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2018 a décidé aussi d'ajuster la rémunération du Directeur Général en intégrant la cotisation annuelle de la CNSS. Ainsi, le Conseil d'Administration fixe la rémunération annuelle nette à 99 522 DT soit un total annuel brut de 145 185 DT.

Le Conseil d'Administration du 25 mai 2022 a décidé de réviser la rémunération du directeur général. La nouvelle rémunération a été fixée à un montant annuel net d'impôt de 150 000 DT à partir du 01 janvier 2022.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, dont toutes les charges y afférentes sont prises en charge par la société y compris une indemnité de carburant de 800 DT par mois ainsi que les frais de communication téléphoniques (ceux-ci ont été de 2897DT pour l'exercice 2022).
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 5 000 DT à partir du 1er janvier 2017 et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT. Cette décision a été ratifiée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2020.

Le Conseil d'Administration du 25mai 2022 a décidé d'ajuster la rémunération du Directeur Général Adjoint, pour porter son salaire net mensuel à 7 000 DT sur 15 mensualités et d'une prime annuelle de 15 000 DT net d'impôt.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, dont toutes les charges y afférentes sont prises en charge par la société y compris une indemnité de carburant de 500 DT par mois.

2. Les obligations et engagements de la société« SOTUVER S.A »envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2022	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2022
Avantages à court terme	200 973	48 254	211 143	-
Indemnité de départ à la retraite	-	-	-	59 491
<b>Total</b>	<b>200 973</b>	<b>48 254</b>	<b>211 143</b>	<b>59 491</b>

#### **IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants**

- La société a provisionné au cours de l'année 2022 un montant de 75 000 DT relatif aux jetons de présence. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 25 mai 2022 qui a fixé l'enveloppe net des jetons de présence à 60 000 DT l'an. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes du 31 Décembre 2022 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2022 un montant de 26 650 DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 25 mai 2022 qui a fixé la rémunération nette par membre du comité permanent d'audit à 7 000 DT net. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes du 31 Décembre 2022 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 23 Mai 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST& YOUNG**  
**Fehmi Laourine**

**Sami MENJOUR**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Juin 2023. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Selma LANGAR (GAC-MGI Worldwide) & M Cherif BEN ZINA (CMC-DFK International).

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2022			Au 31/12/2021
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>AC Actifs incorporels</b>	<b>A 1</b>	<b><u>2 935 983</u></b>	<b><u>1 787 208</u></b>	<b><u>1 148 775</u></b>	<b><u>1 356 717</u></b>
<b>AC11,12,13</b> Investissements de recherche et développement/Logiciels /Fonds commercial		2 410 504	1 787 208	623 296	917 846
<b>AC14</b> Acomptes versés		525 479		525 479	438 870
<b>AC Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A 2</b>	<b><u>9 119 949</u></b>	<b><u>7 213 864</u></b>	<b><u>1 906 085</u></b>	<b><u>1 750 785</u></b>
<b>AC21</b> Installations techniques et machines		7 804 657	6 148 412	1 656 245	1 504 133
<b>AC22</b> Autres installations, outillages et mobiliers		1 305 564	1 065 452	240 112	231 924
<b>AC23</b> Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	14 728
<b>AC Placements</b>	<b>A 3</b>	<b><u>634 127 201</u></b>	<b><u>23 343 345</u></b>	<b><u>610 783 856</u></b>	<b><u>530 323 199</u></b>
<b>AC31</b> Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	<b><u>31 346 924</u></b>	<b><u>6 219 154</u></b>	<b><u>25 127 770</u></b>	<b><u>25 346 883</u></b>
<b>AC311</b> Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 765 198	1 090 304	1 178 336
<b>AC312</b> Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 453 956	14 941 648	15 072 729
<b>AC313</b> Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818		9 095 818	9 095 818
<b>AC32</b> Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	<b><u>25 781 365</u></b>		<b><u>25 781 365</u></b>	<b><u>25 781 365</u></b>
<b>AC33</b> Autres placements financiers	A 3.3	<b><u>574 747 008</u></b>	<b><u>17 124 191</u></b>	<b><u>557 622 817</u></b>	<b><u>477 478 521</u></b>
<b>AC331</b> Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		95 134 094	16 980 862	78 153 232	76 045 030
<b>AC332</b> Obligations et autres titres à revenu fixe		253 853 833	416	253 853 416	194 907 666
<b>AC333</b> Prêts hypothécaires		1 512 334		1 512 334	1 238 850
<b>AC334</b> Autres Prêts		1 632 966	142 912	1 490 054	906 975
<b>AC335</b> Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		222 610 580		222 610 580	204 380 000
<b>AC336</b> Autres		3 200		3 200	
<b>AC34</b> Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	<b><u>2 251 904</u></b>		<b><u>2 251 904</u></b>	<b><u>1 716 430</u></b>
<b>AC Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A 4</b>	<b><u>47 318 824</u></b>		<b><u>47 318 824</u></b>	<b><u>51 747 506</u></b>
<b>AC510</b> Provisions pour primes non acquises		12 806 612		12 806 612	12 874 539
<b>AC530</b> Provisions pour sinistres Vie		60 041		60 041	1 425 051
<b>AC531</b> Provisions pour sinistres Non Vie		34 452 171		34 452 171	37 447 916
<b>AC550</b> Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie					
<b>AC Créances</b>	<b>A 5</b>	<b><u>91 890 037</u></b>	<b><u>31 046 106</u></b>	<b><u>60 843 931</u></b>	<b><u>60 042 594</u></b>
<b>AC61</b> Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	<b><u>75 413 339</u></b>	<b><u>29 115 369</u></b>	<b><u>46 297 970</u></b>	<b><u>46 140 093</u></b>
<b>AC611</b> Primes acquises et non émises	A 5.1.1	8 754 354		8 754 354	8 778 856
<b>AC612</b> Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	57 036 537	27 088 967	29 947 569	31 036 293
<b>AC613</b> Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	9 622 449	2 026 402	7 596 047	6 324 944
<b>AC62</b> Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	<b><u>3 097 791</u></b>	<b><u>875 912</u></b>	<b><u>2 221 879</u></b>	<b><u>6 447 006</u></b>
<b>AC63</b> Autres Créances	A 5.3	<b><u>13 378 907</u></b>	<b><u>1 054 825</u></b>	<b><u>12 324 082</u></b>	<b><u>7 455 495</u></b>
<b>AC631</b> Personnel	A 5.3.1	224 167		224 167	163 315
<b>AC632</b> Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	11 317 202		11 317 202	6 574 260
<b>AC633</b> Débiteurs divers	A 5.3.3	1 837 538	1 054 825	782 713	717 920
<b>AC Autres éléments d'Actif</b>	<b>A 6</b>	<b><u>42 428 882</u></b>		<b><u>42 428 882</u></b>	<b><u>41 543 676</u></b>
<b>AC71</b> Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	<b><u>15 358 197</u></b>		<b><u>15 358 197</u></b>	<b><u>18 709 763</u></b>
<b>AC72</b> Frais d'acquisition reportés	A 6.2	<b><u>4 388 076</u></b>		<b><u>4 388 076</u></b>	<b><u>4 265 666</u></b>
<b>AC73</b> Comptes de régularisation Actif	A 6.3	<b><u>22 682 609</u></b>		<b><u>22 682 609</u></b>	<b><u>18 568 247</u></b>
<b>AC731</b> Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	14 003 374		14 003 374	11 996 509
<b>AC733</b> Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	8 679 235		8 679 235	6 571 739
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>827 820 876</b>	<b>63 390 524</b>	<b>764 430 352</b>	<b>686 764 477</b>

**Annexe n°2**  
**Capitaux propres et passif du Bilan**

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	(Chiffres en dinars tunisien)	
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>	<b>P 1</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	75 245 873	67 045 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	35 026 315	38 926 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	521 444	565 196
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>140 793 633</b>	<b>136 537 384</b>
CP6 Résultat	P 1.5	17 103 870	21 056 249
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>		<b>157 897 503</b>	<b>157 593 633</b>
<b>Passif</b>	<b>P 2</b>		
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>P 2.1</b>	<b>11 388 683</b>	<b>13 643 939</b>
PA23 Autres provisions		11 388 683	13 643 939
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>P 2.2</b>	<b>523 048 665</b>	<b>450 562 796</b>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		47 957 107	45 862 882
PA320 Provisions d'assurances Vie		288 660 851	228 702 760
PA330 Provisions pour sinistres Vie		4 289 730	5 946 459
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		169 851 618	159 564 280
PA340 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes Vie		3 361 243	3 132 368
PA341 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes Non Vie		5 225 659	3 770 753
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		0	0
PA360 Autres provisions techniques Vie		187 113	0
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 515 343	3 583 293
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>P 2.3</b>	<b>15 484 410</b>	<b>23 774 967</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>P 2.4</b>	<b>51 843 873</b>	<b>38 194 247</b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	15 500 613	14 764 253
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	10 342 338	9 917 237
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	5 158 275	4 847 016
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	22 114 564	15 494 548
PA63 Autres dettes	P 2.5	14 228 697	7 935 446
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	486 196	483 796
PA632 Personnel	P 2.5.2	2 214 640	1 784 918
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	10 211 855	4 467 294
PA634 Créiteurs divers	P 2.5.4	1 316 006	1 199 438
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>2.6</b>	<b>4 767 218</b>	<b>2 994 895</b>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	4 767 218	2 994 895
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>764 430 352</b>	<b>686 764 477</b>

Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie					
		Opérations brutes Au 31/12/2022	Cessions Au 31/12/2022	Opérations nettes Au 31/12/2022	Opérations nettes Au 31/12/2022
	Notes				
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>	<b>148 506 651</b>	<b>&lt;40 710 661&gt;</b>	<b>107 795 991</b>	<b>103 420 054</b>
	PRNV11 Primes émises et acceptées	150 600 876	<41 128 319>	109 472 558	105 239 477
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<2 094 225>	417 658	<1 676 567>	<1 819 422>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>13 407 009</b>		<b>13 407 009</b>	<b>13 795 274</b>
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>	<b>500 433</b>		<b>500 433</b>	<b>380 995</b>
<b>CHNV1</b>	<b>Charges de sinistres</b>	<b>&lt;95 076 160&gt;</b>	<b>7 614 266</b>	<b>&lt;87 461 894&gt;</b>	<b>&lt;84 484 030&gt;</b>
	CHNV11 Montants payés	<84 788 822>	10 610 010	<74 178 812>	<68 587 385>
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<10 287 338>	<2 995 744>	<13 283 083>	<15 896 645>
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	<b>67 951</b>		<b>67 951</b>	<b>&lt;311 549&gt;</b>
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>&lt;3 860 379&gt;</b>	<b>525 586</b>	<b>&lt;3 334 793&gt;</b>	<b>&lt;2 682 296&gt;</b>
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>	<b>&lt;24 093 457&gt;</b>	<b>7 639 269</b>	<b>&lt;16 454 189&gt;</b>	<b>&lt;13 049 687&gt;</b>
	CHNV41 Frais d'acquisition	<9 196 174>		<9 196 174>	<8 457 032>
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	181 790		181 790	95 233
	CHNV43 Frais d'administration	<15 079 074>		<15 079 074>	<13 444 656>
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		7 639 269	7 639 269	8 756 766
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	<b>&lt;7 674 335&gt;</b>		<b>&lt;7 674 335&gt;</b>	<b>&lt;9 306 449&gt;</b>
<b>CHNV6</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation &amp; équilibrage</b>				
<b>RTNV</b>	<b>Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie</b>	<b>31 777 713</b>	<b>&lt;24 931 541&gt;</b>	<b>6 846 173</b>	<b>7 762 313</b>

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2022	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>PRV1 Primes</b>	<b>85 434 439</b>	<b>&lt;863 833&gt;</b>	<b>84 570 606</b>	<b>41 034 191</b>
PRV11 Primes émises et acceptées	85 434 439	<863 833>	84 570 606	41 034 191
<b>PRV2 Produits de placements</b>	<b>18 119 979</b>		<b>18 119 979</b>	<b>16 871 549</b>
PRV21 Revenus des placements	15 308 223		15 308 223	15 349 505
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 307 418		1 307 418	832 516
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 504 337		1 504 337	689 528
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>			-	-
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>	<b>&lt;26 382 544&gt;</b>	<b>290 059</b>	<b>&lt;26 092 484&gt;</b>	<b>&lt;12 784 853&gt;</b>
CHV11 Montants payés	<28 039 273>	1 655 070	<26 384 203>	<13 052 222>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 656 729	<1 365 011>	291 718	267 368
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>	<b>&lt;58 619 779&gt;</b>		<b>&lt;58 619 779&gt;</b>	<b>&lt;30 799 915&gt;</b>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<58 432 666>		<58 432 666>	<31 371 122>
CHV22 Autres provisions techniques	<187 113,397>		<187 113>	571 207
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>&lt;1 867 753&gt;</b>	<b>6 701</b>	<b>&lt;1 861 051,834&gt;</b>	<b>&lt;1 943 268&gt;</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	<b>&lt;7 174 989&gt;</b>	<b>129 990</b>	<b>&lt;7 045 000&gt;</b>	<b>&lt;6 487 999&gt;</b>
CHV41 Frais d'acquisition	<6 120 687>		<6 120 687>	<5 785 025>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<59 381>		<59 380,519>	<51 458>
CHV43 Frais d'Administration	<994 922>		<994 922>	<739 740>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		129 990	129 990	88 224
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<b>&lt;297 211&gt;</b>		<b>&lt;297 211&gt;</b>	<b>&lt;219 906&gt;</b>
<b>CHV9 Charges des placements</b>	<b>&lt;1 815 404&gt;</b>		<b>&lt;1 815 404&gt;</b>	<b>&lt;1 461 699&gt;</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les cha	<745 482>		<745 482>	<689 785>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<624 829>		<624 829>	<445 045>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<445 093>		<445 093>	<326 869>
<b>RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>	<b>7 396 737</b>	<b>&lt;437 082&gt;</b>	<b>6 959 655</b>	<b>4 208 100</b>

Annexe n°5  
 Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>RTNV</b> <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		6 846 173	7 762 313
<b>RTV</b> <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		6 959 655	4 208 100
<b>PRNT1</b> <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		24 305 395	25 190 756
PRNT11 Revenus des placements		20 533 821	22 918 206
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		1 753 717	1 243 021
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 017 856	1 029 528
<b>CHNT1</b> <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<2 435 109>	<2 182 449>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<999 959>	<1 029 912>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<838 120>	<664 492>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<597 029>	<488 045>
<b>CHNT2</b> <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<13 407 009>	<13 795 274>
<b>PRNT2</b> Autres produits non techniques		2 911 350	7 704 876
<b>CHNT3</b> Autres charges non techniques		<1 127 628>	<2 907 302>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>24 052 827</b>	<b>25 981 019</b>
<b>CHNT4</b> Impôts sur le Résultat		<6 236 243>	<4 842 058>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>17 816 584</b>	<b>21 138 961</b>
<b>CHNT5</b> Pertes extraordinaires		<712 714>	<82 713>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>		<b>17 103 870</b>	<b>21 056 249</b>

**Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés**

Intitulé	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>HB Engagements reçus</b>		<b>1 867 543</b>	<b>1 577 059</b>
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		1 512 334	1 238 850
<i>Avals, cautions de garanties</i>		355 209	338 209
<b>HB Engagements donnés</b>		<b>2 207 192</b>	<b>2 953 216</b>
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		2 207 192	2 953 216
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
<b>HB Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

**Annexe N° 7**

<b>État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL</b>		<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	244 783 484	188 164 203
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<105 422 675>	<67 660 141>
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	555 589	213 232
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<94 589>	<517 487>
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	<62 854>	<53 677>
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	<39 685 005>	<38 666 801>
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	11 658 357	9 764 087
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	8 651 582	8 358 844
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	<21 232 957>	<21 216 151>
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<11 754 028>	<9 439 230>
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11	-	
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	2 625 346	<4 705 335>
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<513 104 169>	<392 878 887>
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	433 050 848	358 243 946
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<17 823 823>	<21 649 082>
E16	Produit financiers reçus	E16	28 690 075	21 329 445
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	
E18	Autres mouvements	E18	<6 535 130>	<11 958 850>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>			<b>14 300 050</b>	<b>17 328 115</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<856 612>	<1 074 707>
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	56 477	
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			<b>&lt;800 135&gt;</b>	<b>&lt;1 074 707&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	<16 759 156>	<16 759 016>
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			<b>&lt;16 759 156&gt;</b>	<b>&lt;16 759 016&gt;</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>				
		L1	<92 324>	<37 349>
<b>Variations de trésorerie</b>			<b>&lt;3 351 566&gt;</b>	<b>&lt;542 958&gt;</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>			<b>18 709 763</b>	<b>19 252 720</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>			<b>15 358 197</b>	<b>18 709 763</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31/12/2022**

## 1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
  - MUNCHENER RUCK
  - PARTNER RE
  - TUNIS RE
  - SCOR
  - CCR
  - EULER
  - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
  - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
  - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
  - M. Zouheir HASSEN ;
  - M. Ahmed KAMMOUN ;
  - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
  - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
  - M. Éric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
  - M. Mohamed TRIFA, administrateur indépendant.
  - M. Sami ZGHAL, administrateur indépendant.
- **Réseau de production** :
  - Bureau Direct
  - **72** Agences d'assurances
  - **38** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
  - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

## 2. Faits marquants de l'exercice

### A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2022 :

- La mise en place d'un cadre réglementaire (règlement n°01/2022 du CGA du 24 juin 2022) portant sur quelques aspects de la gestion financière et comptable des sociétés d'assurances Takaful.
- L'institution d'un nouveau cadre réglementaire (règlement n°02/2022 du CGA du 24 juin 2022) fixant les règles régissant la relation entre les courtiers d'assurance et les sociétés d'assurance.
- L'adoption d'un cadre réglementaire (règlement n°03/2022 du CGA du 11 novembre 2022) portant organisation des contrats d'assurance collectifs, des conventions cadres et des conventions bilatérales.
- L'émission en 2022 par le CGA d'une nouvelle décision (n°01/2021 du 01/12/2021) fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires.

Par ailleurs, l'année 2022 a été caractérisée par la conduite et la poursuite sous l'égide du Comité Général des Assurances (CGA) et en partenariat avec la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) d'un ensemble de projets structurants dont les plus importants sont :

- ***La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » :***  
Un nouveau cadre réglementaire a été adopté par le CGA à travers la décision n°01/2020 du 19 juin 2020 relative aux travaux préparatifs pour l'adoption des normes comptables internationales IFRS/IAS. L'entrée en vigueur de l'application des normes IFRS, a été prévue pour le 1er janvier 2021. Ce délai a été reporté au 1er janvier 2023 suite à la décision du Conseil National de la Comptabilité.
- ***La poursuite du projet de mise en place du référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR) :***  
Un nouveau cadre réglementaire a été adopté par le CGA (décision n°72/2020 du CGA du 19/06/2020) portant création d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique chargés du pilotage du projet relatif à l'adoption des normes de solvabilité basées sur les risques des compagnies d'assurances. Les travaux réalisés en 2021 et en 2022 ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route sectorielle à horizon 2027.
- ***L'adoption en 2022 des nouvelles méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation*** suite au nouveau modèle communiqué par le CGA (réf : circulaire 258-2010 du 02/10/2010).

### ***En ce qui concerne les projets sectoriels menés par la FTUSA :***

- L'entrée en exploitation de la plateforme de gestion des Procès-Verbaux (PV) de sinistres Automobile, à laquelle les compagnies d'assurances accèdent en temps réel, afin de consulter et télécharger les PV.

- Le projet de mise en place d'une plateforme d'échanges des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile, dont la mise en exploitation est prévue à fin 2023.
- Le projet de mise en place d'un rapport de solvabilité sectoriel conformément aux impératifs de l'article 08 du règlement n°01/2021 du CGA du 01/12/2021 relatif aux obligations de reporting et aux éléments constitutifs du rapport annuel des sociétés d'assurance.
- Le projet de mise en place d'une cartographie des risques sectorielle visant à renforcer la culture risk management au sein du secteur des assurances.

## B/ Activité de la Compagnie en 2022 :

### ▪ Production :

#### Situation comparative des primes émises au 31/12/2022 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2022	Part %	31/12/2021	Part %
Automobile	75 236 846	31,57	68 162 239	36,58
Vie	86 063 147	36,11	42 850 444	23,01
Maladie	27 381 205	11,49	25 624 378	13,75
Transport et aviation	10 927 250	4,58	11 109 865	5,96
Multirisques	11 706 580	4,91	10 924 304	5,86
Incendie	7 157 120	3,00	6 950 589	3,73
Individuelle	1 021 067	0,43	1 046 615	0,56
Responsabilité Civile	7 859 677	3,30	8 202 760	4,40
Risques Spéciaux	4 580 016	1,92	4 678 690	2,51
Risques Agricoles	680 387	0,29	940 072	0,50
Invalidité	2 246 454	0,94	2 268 675	1,22
Assistance	772 854	0,32	660 694	0,35
Assurance-Crédit	2 138 224	0,90	2 439 377	1,31
Vol	513 784	0,22	455 915	0,24
Bris de glaces et dégâts des eaux	23 603	0,01	30 597	0,02
Pertes pécuniaires	30 157	0,01	-	-
	<b>238 338 371</b>	<b>100</b>	<b>186 345 214</b>	<b>100</b>

Source : Etats de production au 31/12/2022

Au terme de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **238,338** MD contre **186,345** MD à la même période en 2021, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 51,993 MD qui correspond à une progression de **27,9 %**.

### ▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2022, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Vie** se positionne au 1<sup>er</sup> rang dans le portefeuille de la compagnie, avec une part en de 36,11% contre 23% en 2021.
- La branche Auto se trouve reléguée, au second rang dans le portefeuille de la Compagnie suite à la croissance exceptionnelle de la branche Vie, avec une part de 31,57% au 31/12/2022.
- La branche **Maladie** conserve ainsi sa position au 3<sup>ème</sup> rang dans le portefeuille global de la Compagnie, avec une part de **11,49%**.

- **Sinistres :**

La **sinistralité globale** de la Compagnie est en **baisse de 13,7 points (43,72%** contre 57,42% en 2021). Celle-ci est imputable essentiellement à la baisse du niveau des sinistres déclarés et la hausse de la production.

- **Encaissements :**

Au 31 décembre 2022, le ratio d'encaissement s'est établi à **84,28 %** contre **81,57%** en 2021.

- **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2022, un montant net de **610 783 856 DT** contre **530 323 199 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **15,17%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2022, un montant de **42 425 374 DT** contre **42 062 304 DT** en 2021.

- **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2022 respectivement à **24 931 541 DT** et **437 082 DT** contre **15 304 181 DT** et **<950 233> DT** au 31/12/2021. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à **1 001 449 DT** en 2022 contre un résultat de **(715 266 DT)** en 2021.

- **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2022, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis **500 433 DT** contre **380 995 DT** en 2021.
- Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à **7 674 335 DT** et **297 211 DT** contre **9 306 449 DT** et **219 906 DT**, une année auparavant.

### **3. Normalisation comptable**

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
  - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

#### **4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats**

##### **4.1 / Primes émises et acceptées :**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

##### **4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :**

###### **▪ Provision pour primes non acquises :**

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

###### **▪ Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Autres provisions techniques :**

○ **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

○ **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

#### 4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

#### 4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

#### 4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » 01/2021 du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à 100%

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

**4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :**

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

**5. Notes sur le Bilan**

**5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif**

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

**5.2 / Etat récapitulatif des placements**

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

### 5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	8 754 354	-	-	<b>8 754 354</b>
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	32 530 553	20 234 922	4 271 062	<b>57 036 537</b>
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	6 516 096	1 831 216	1 275 137	<b>9 622 449</b>
Créances nées d'opération de Réassurance	571 233	1 869 029	657 529	<b>3 097 791</b>
Personnel	224 167	-	-	<b>224 167</b>
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 317 202	-	-	<b>11 317 202</b>
Débiteurs divers	726 111	-	1 111 427	<b>1 837 538</b>
<b>Total des créances :</b>	<b>60 639 716</b>	<b>23 935 167</b>	<b>7 315 155</b>	<b>91 890 037</b>

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 653 609	6 687 971	758	10 342 338
Dettes nées d'opération de réassurance	8 885 688	11 171 094	2 057 782	22 114 564
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 833 076	931 817	393 382	5 158 275
Dépôts et cautionnements reçus	2 400	117 793	366 003	486 196
Personnel	2 214 640	-	-	2 214 640
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 211 855	-	-	10 211 855
Créditeurs divers	916 207	399 799	-	1 316 006
<b>Total des dettes :</b>	<b>29 717 475</b>	<b>19 308 474</b>	<b>2 817 925</b>	<b>51 843 873</b>

### 5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>30 000 000</b>	<b>67 045 873</b>	<b>38 926 315</b>		<b>565 196</b>	<b>21 056 249</b>
Affectation AGO du 17 Juin 2022	-	8 200 000	<3 900 000>	16 800 000	<43 752>	<21 056 249>
Résultat 2022	-	-	-	-	-	17 103 870
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>30 000 000</b>	<b>75 245 873</b>	<b>35 026 315</b>	<b>16 800 000</b>	<b>521 444</b>	<b>17 103 870</b>

Conformément à la décision de l'AGO en date du 17 Juin 2022, la répartition du résultat 2021 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2021 :	21 056 249
Résultat reporté :	<u>565 195</u>
<b>Total à distribuer :</b>	<b>21 621 444</b>

Réserve pour réserves facultatives	<4 300 000>
Dividendes	<u>&lt;16 800 000&gt;</u>
<b>Résultat reporté :</b>	<b>521 444</b>

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2022.

## 5.5 / Provisions pour sinistres à payer

### Récapitulatif de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour sinistres à payer	158 822 840	3 710 340	162 533 180	155 243 186
Chargement de gestion	13 174 028	579 390	13 753 418	12 722 623
Prévision de recours à encaisser	<3 196 832>		<3 196 832>	<3 166 517>
Provision SAP Acceptations	1 051 583		1 051 583	711 447
<b>TOTAL</b>	<b>169 851 618</b>	<b>4 289 730</b>	<b>174 141 349</b>	<b>165 510 739</b>

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

## 5.6 / Informations diverses sur le bilan

### A – Actif du bilan

#### Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2022	VNC 31/12/2021
Logiciels	2 835 983	<1 787 208>	1 048 775	1 256 717
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 935 983</b>	<b>&lt;1 787 208&gt;</b>	<b>1 148 775</b>	<b>1 356 717</b>

#### Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2022	VNC 31/12/2021
AC 21 – Installations techniques et machines	7 804 657	<6 148 412>	1 656 245	1 504 133
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 305 564	<1 065 452>	240 112	231 924
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728		9 728	14 728
<b>TOTAL</b>	<b>9 119 949</b>	<b>&lt;7 213 864&gt;</b>	<b>1 906 085</b>	<b>1 750 785</b>

## Note - A 3 - Placements

### A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2022	VNC 31/12/2021
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 765 198>	1 090 304	1 178 336
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 453 956>	14 941 648	15 072 729
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818
<b>TOTAL</b>	<b>31 346 924</b>	<b>&lt;6 219 154&gt;</b>	<b>25 127 770</b>	<b>25 346 883</b>

### A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2022	VNC 31/12/2021
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2		2	2
<b>TOTAL</b>	<b>25 781 365</b>	<b>-</b>	<b>25 781 365</b>	<b>25 781 365</b>

### A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2022	VNC 31/12/2021
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	95 134 094	<16 980 862>	78 153 232	76 045 030
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	253 853 833	<417>	253 853 416	194 907 666
AC 333 – 334 Prêts	3 145 301	<142 912>	3 002 389	2 145 825
AC 335 – Dépôts monétaires	222 610 580	-	222 610 580	204 380 000
AC 336 – Autres	3 200		3 200	
<b>TOTAL</b>	<b>574 747 008</b>	<b>&lt;17 124 191&gt;</b>	<b>557 622 817</b>	<b>477 478 521</b>

### A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Provisions pour Primes non acquises acceptations	1 200 321	1 004 983
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 051 583	711 447
<b>TOTAL</b>	<b>2 251 904</b>	<b>1 716 430</b>

### Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	12 806 612	12 874 539
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	60 041	1 425 051
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	34 452 171	37 447 916
<b>TOTAL</b>	<b>47 318 824</b>	<b>51 747 506</b>

### Note - A 5 – Créances

#### A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

##### A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Primes acquises et non émises non-vie	9 715 692	9 308 306
Primes acquises et non émises vie	669 877	1 051 868
<b>S/Total :</b>	<b>10 385 569</b>	<b>10 360 174</b>
<b>Primes à annuler</b>	<b>&lt;1 631 215&gt;</b>	<b>&lt;1 581 318&gt;</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 754 354</b>	<b>8 778 856</b>

### A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Quittances de primes à recevoir	48 660 438	47 486 581
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	233 816	352 668
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	4 319 523	4 261 759
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 461 702	2 803 121
Chèques impayés	361 058	527 732
<b>S/Total :</b>	<b>57 036 537</b>	<b>55 431 861</b>
Provisions au titre des arriérés primes	<23 591 332>	<21 854 614>
Provision au titre des chèques impayés	<361 058>	<527 732>
Provision au titre des effets impayés	<3 136 578>	<2 013 222>
<b>TOTAL</b>	<b>29 947 569</b>	<b>31 036 293</b>

### A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Avances sur recours matériels	2 800 057	2 687 931
Avances sur recours corporels	1 889 965	2 059 484
Indemnisation Directe des Assurés	3 499 623	2 734 783
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 431 281	908 237
<b>S/Total :</b>	<b>9 622 449</b>	<b>8 391 958</b>
Provisions pour dépréciation de créances	<2 026 402>	<2 067 014>
<b>TOTAL</b>	<b>7 596 047</b>	<b>6 324 944</b>

### A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Cessionnaires	1 144 476	6 020 687
Cédantes	1 953 315	1 302 231
<b>S/Total :</b>	<b>3 097 791</b>	<b>7 322 918</b>
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>
<b>TOTAL</b>	<b>2 221 879</b>	<b>6 447 006</b>

## 5.3 – Autres créances

### A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Avances au personnel	54 916	14 799
Autres avances	169 251	148 516
<b>TOTAL</b>	<b>224 167</b>	<b>163 315</b>

### A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Acomptes provisionnels	868 482	6 235 673
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	10 092 166	49 476
Autres	356 554	289 111
<b>TOTAL</b>	<b>11 317 202</b>	<b>6 574 260</b>

### A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Compte de liaison avec la délégation Maroc	844 434	891 355
Autres	993 104	928 311
<b>S/Total :</b>	<b>1 837 538</b>	<b>1 819 666</b>
Provision pour dépréciation	<1 054 825>	<1 101 746>
<b>TOTAL</b>	<b>782 713</b>	<b>717 920</b>

## Note A 6 – Autres éléments d'actif

### A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	1 380 275	6 317 247
Effets remis à l'encaissement	13 483 120	12 032 915
Autres	494 802	359 601
<b>TOTAL</b>	<b>15 358 197</b>	<b>18 709 763</b>

### A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2022 à **4 388 076 DT** contre **4 265 666 DT** au 31/12/2021.

## A 6.3 – Compte de régularisation Actif

### A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	13 938 057	11 691 441
Loyers échus et à recevoir	53 039	305 068
Loyers perçus d'avance	12 278	
<b>TOTAL</b>	<b>14 003 374</b>	<b>11 996 509</b>

### A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Autres comptes de régularisation Actif	8 514 997	6 432 318
Autres charges constatées ou payées d'avance	158 467	133 650
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771
<b>TOTAL</b>	<b>8 679 235</b>	<b>6 571 739</b>

## Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

### Note -P1 - Capitaux propres

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>P 1.1 – Capital social</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<b>P 1.2 – Réserves et primes liées au capital</b>	<b>75 245 873</b>	<b>67 045 873</b>
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	67 519 870	59 319 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
<b>P 1.3 – Autres capitaux propres</b>	<b>35 026 315</b>	<b>38 926 315</b>
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	33 077 630	36 977 630
<b>P 1.4 – Résultat reporté</b>	<b>521 444</b>	<b>565 196</b>
<b>S/Total :</b>	<b>140 793 633</b>	<b>136 537 384</b>
<b>P 1.5 – Résultat de la période</b>	<b>17 103 870</b>	<b>21 056 249</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :</b>	<b>157 897 503</b>	<b>157 593 633</b>

## Note - P 2 – Passif

### P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Provision d'ouverture</b>	<b>13 643 939</b>	<b>20 550 502</b>
Constitution/Reprise	<2 255 256>	<6 906 563>
<b>Provision de clôture</b>	<b>11 388 683</b>	<b>13 643 939</b>

En 2022 et dans le cadre de l'amnistie fiscale, la société a payé un montant de 1,1 MDT et a constaté une reprise de provision de 2,2 MDT, et ce, en complément de l'arrangement conclu en 2021.

### P 2.2 – Provisions techniques brutes

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie	47 957 108	45 862 882
PA 320- Provisions d'assurance Vie	288 660 851	228 702 760
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	4 289 731	5 946 459
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie	169 851 618	159 564 280
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	3 361 243	3 132 368
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie	5 225 659	3 770 753
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie	-	-
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	187 113	-
PA 360- Autres provisions Techniques Non-Vie	3 515 342	3 583 293
- Réserve mathématique de rentes	3 448 736	3 504 100
- Réserve d'invalidité	37 717	59 549
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	9 245	-
<b>TOTAL</b>	<b>523 048 665</b>	<b>450 562 796</b>

### P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Provisions pour sinistres Non-vie	13 448 200	19 583 490
Provisions pour sinistres vie	60 040	1 425 050
Provisions pour primes non acquises	1 976 170	2 766 427
<b>TOTAL</b>	<b>15 484 410</b>	<b>23 774 967</b>

### P 2.4 – Autres Dettes

#### P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

##### P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Commissions sur arriérés	4 684 594	4 557 590
Comptes de régularisation	5 545 544	5 233 909
Primes affaires collectives à payer	112 200	125 738
<b>TOTAL</b>	<b>10 342 338</b>	<b>9 917 237</b>

#### P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Comptes intermédiaires Sinistres	4 690 420	4 319 668
Sinistres officiels	253 426	253 425
Recours client	214 429	273 923
<b>TOTAL</b>	<b>5 158 275</b>	<b>4 847 016</b>

#### P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Cessionnaires	20 943 281	14 364 236
Cédantes	1 143 611	1 102 697
Récessionnaires	27 672	27 615
<b>TOTAL</b>	<b>22 114 564</b>	<b>15 494 548</b>

### 2.5 – Autres dettes

#### P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	120 193	117 793
<b>TOTAL</b>	<b>486 196</b>	<b>483 796</b>

#### P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Dettes provisionnées pour congés payés	957 124	871 333
Autres charges à payer	900 137	809 490
Autres dettes	357 379	104 095
<b>TOTAL</b>	<b>2 214 640</b>	<b>1 784 918</b>

#### P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	7 418 183	1 464 645
Cotisations Sociales	1 445 215	1 058 934
Taxes d'assurance à payer	633 792	822 166
Retenues à la source	714 665	721 549
Autres charges sociales à payer	-	400 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 211 855</b>	<b>4 467 294</b>

#### P 2.5.4 – Crédoeurs divers

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Actionnaires, dividendes à payer	436 647	395 803
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	190 626	190 292
Autres crédoeurs divers	688 733	613 343
<b>TOTAL</b>	<b>1 316 006</b>	<b>1 199 438</b>

#### P 2.6 – Autres passifs

##### P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Report de commissions reçues des réassureurs *	1 684 103	-
Encaissements en instance d'affectation	85 684	85 684
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	174 692	60 542
Autres comptes de régularisation Passif	2 822 739	2 848 669
<b>TOTAL</b>	<b>4 767 218</b>	<b>2 994 895</b>

\* Il s'agit de la part de commissions reçues des réassureurs qui doit être reportée aux exercices ultérieurs.

#### 6. Informations diverses sur l'état de résultat

##### 6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

##### 6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

##### 6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

#### 6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2022</b>
Cadres	120
Agents d'encadrement	50
Agents d'exécution	20
Personnel Contractuel	16
Personnel de services	1
Personnel en détachement	1
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2022 à la somme de **15 500 899 DT** et sont ventilés comme suit :

<b>CATEGORIE</b>	<b>MONTANT</b>	
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Salaires	10 537 225	9 262 357
Charges sociales	3 067 683	2 806 812
Assurance collective vie	1 700 000	2 100 000
Personnel en détachement	195 991	160 306
<b>TOTAL</b>	<b>15 500 899</b>	<b>14 329 475</b>

#### 6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **21 847 478 DT**, se détaille comme suit :

<b>CATEGORIE</b>	<b>MONTANT</b>	
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Agents généraux	10 526 630	9 390 004
Courtiers	4 640 275	4 141 822
Autres commissions	6 514 883	6 103 007
Commissions Acceptations	165 690	131 179
<b>TOTAL</b>	<b>21 847 478</b>	<b>19 766 012</b>

## 6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **238 338 371 DT** au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2022	31/12/2021
Nord	206 066 740	157 395 530
Centre	11 425 869	9 782 696
Sud	20 845 762	19 166 988
<b>TOTAL</b>	<b>238 338 371</b>	<b>186 345 214</b>

## 6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Reprise de provision	2 255 255
Profits exceptionnels sur exercice en cours	599 618
Profits sur cession immobilisations corporelles	56 477
<b>TOTAL</b>	<b>2 911 350</b>

## 6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges	1 127 628
Autres pertes	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 628</b>

## 6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat Comptable</b>	<b>25 981 019</b>	<b>25 981 019</b>
Réintégration	8 241 833	8 241 833
Déductions	<31 465 766>	<31 465 766>
<b>Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés</b>	<b>21 817 839</b>	<b>2 757 086</b>
Réinvestissements exonérés	4 000 000	-
<b>Résultat Fiscal</b>	<b>17 817 839</b>	<b>2 757 086</b>
Impôt sur les sociétés	<6 236 243>	<964 980>
Retenue à la source sur libératoire	-	<3 877 078>
Report d'impôt au titre d'exercice 2019	-	-
Contribution au profit de Budget de l'Etat au titre de 2019 & 2020	-	-
Contribution Sociale Solidaire	< 712 714>	< 82 712>
<b>Bénéfice Comptable</b>	<b>17 103 870</b>	<b>21 056 249</b>

## 6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2022
Provision mathématique vie à l'ouverture	228 702 760
Charges de provisions au 31/12/2021	81 116 566
	<b>S/Total : 309 819 326</b>
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<21 158 475>
<b>TOTAL</b>	<b>288 660 851</b>

## 6.11 /Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

### 7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

### 8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

### 9. Comparabilité des comptes

#### ▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2022 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2021.

### 10. Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2022, à **38 792 KDT**.
- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2022, à **117,41 %**.

## **11. Evènements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



### Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2022

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
<b>Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>	22 251 106	16 031 952	31 146 097	15 114 146
<b>Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées</b>	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0
<b>Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</b>	86 010 731	69 036 982	73 071 139	4 034 157
<b>Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe</b>	25 876 551	25 876 551	26 143 657	267 107
<b>Autres parts d'OPCVM</b>	9 028 177	9 021 064	9 248 001	226 937
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	253 853 833	253 853 416	253 853 416	0
<b>Autres Dépôts</b>	222 613 780	222 613 780	222 613 780	0
<b>TOTAL :</b>	<b>628 729 996</b>	<b>605 529 563</b>	<b>625 171 909</b>	<b>19 642 346</b>

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
<b>Actions cotées</b>	16 174 622	20 208 889
<b>Actions non cotées</b>	52 862 251	52 862 251
<b>Total :</b>	<b>69 036 873</b>	<b>73 071 139</b>

<b>Obligations cotées</b>	14 378 000	14 378 000
<b>Obligations non cotées</b>	9 000 000	9 000 000
<b>Titres de créances négociables et bons du trésor</b>	230 475 416	230 475 416
<b>Total :</b>	<b>253 853 416</b>	<b>253 853 416</b>

**Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b><i>Inventaire 2020</i></b>					
Règlements cumulés	56 619 155	58 004 935	46 777 210	57 688 284	38 632 150
Provisions pour sinistres	4 918 441	15 133 429	15 775 657	28 829 375	43 921 000
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>61 537 596</b>	<b>73 138 364</b>	<b>62 552 867</b>	<b>86 517 659</b>	<b>82 553 150</b>
Primes acquises	102 432 504	110 077 636	115 465 413	126 987 438	133 381 492
% sinistres / primes acquises	<b>60,08%</b>	<b>66,44%</b>	<b>54,17%</b>	<b>68,13%</b>	<b>61,89%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b><i>Inventaire 2021</i></b>					
Règlements cumulés	59 629 056	50 721 695	68 483 177	54 526 242	36 623 573
Provisions pour sinistres	12 919 845	10 339 992	22 723 514	24 115 838	63 135 897
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>72 548 900</b>	<b>61 061 686</b>	<b>91 206 691</b>	<b>78 642 080</b>	<b>99 759 470</b>
Primes acquises	110 077 636	115 465 413	126 987 438	133 381 492	142 746 007
% sinistres / primes acquises	<b>65,91%</b>	<b>52,88%</b>	<b>71,82%</b>	<b>58,96%</b>	<b>69,89%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
<b><i>Inventaire 2022</i></b>					
Règlements cumulés	52 887 316	72 757 437	61 721 611	59 547 051	40 293 468
Provisions pour sinistres	8 276 577	16 592 148	16 769 965	31 442 337	61 360 325
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>61 163 893</b>	<b>89 349 584</b>	<b>78 491 577</b>	<b>90 989 388</b>	<b>101 653 794</b>
Primes acquises	115 465 413	126 987 438	133 381 492	142 746 007	148 506 651
% sinistres / primes acquises	<b>52,97%</b>	<b>70,36%</b>	<b>58,85%</b>	<b>63,74%</b>	<b>68,45%</b>

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2022

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 635 554	<b>1 635 554</b>	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 235 956	7 692 926	<b>8 928 881</b>	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		31 860 939	<b>31 860 939</b>	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
<b>Total produits des placements</b>	<b>1 235 956</b>	<b>41 189 418</b>	<b>42 425 374</b>	
Intérêts		614 133	<b>614 133</b>	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	503 356	3 133 024	<b>3 636 380</b>	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
<b>Total charges des placements</b>	<b>503 356</b>	<b>3 747 157</b>	<b>4 250 513</b>	

**Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2022**

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	1 293 038	18 377 275	934 035	64 830 090	85 434 439
Charges de prestations	<456 241>	<6 632 434>	<502 037>	<20 448 561>	<28 039 273>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	6 107	<2 280 439>	211 521	<54 904 130>	<56 966 942>
<b>Solde de souscription :</b>	<b>842 904</b>	<b>9 464 403</b>	<b>643 520</b>	<b>- 10 522 602</b>	<b>428 225</b>
Frais d'acquisition	<189 555>	<5 850 473>	<109 325>	<30 715>	<6 180 067>
Autres charges de gestion nettes	<88 134>	<394 958>	<51 485>	<757 556>	<1 292 133>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;277 689&gt;</b>	<b>&lt;6 245 431&gt;</b>	<b>&lt;160 810&gt;</b>	<b>&lt;788 271&gt;</b>	<b>&lt;7 472 200&gt;</b>
Produits nets de placements	840 050	2 994 608	527 677	11 942 240	16 304 575
Participation aux résultats	<949 332>	-	<680 941>	<233 589>	- 1 863 862
<b>Solde Financier :</b>	<b>&lt;109 282&gt;</b>	<b>2 994 608</b>	<b>&lt;153 264&gt;</b>	<b>11 708 650</b>	<b>14 440 713</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<841 166>	<22 667>	-	<863 833>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	1 655 070	0	-	1 655 070
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	<1 365 011>	-	-	<1 365 011>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	6 389	313	-	6 701
Commissions reçues des réassureurs	-	129 699	291	-	129 990
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>-</b>	<b>&lt;415 019&gt;</b>	<b>&lt;22 064&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;437 082&gt;</b>
<b>Résultat technique 2022:</b>	<b>455 934</b>	<b>5 798 562</b>	<b>307 382</b>	<b>397 777</b>	<b>6 959 655</b>
<b>Résultat technique 2021:</b>	<b>572 513</b>	<b>1 524 750</b>	<b>261 349</b>	<b>1 849 488</b>	<b>4 208 100</b>
<b>Variation 2022 - 2021 :</b>	<b>&lt;116 579&gt;</b>	<b>4 273 812</b>	<b>46 033</b>	<b>&lt;1 451 710&gt;</b>	<b>2 751 555</b>
	<b>-20%</b>	<b>280%</b>	<b>18%</b>	<b>-78%</b>	<b>65%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>					
Versement périodique de rente Vie			12 688	25 546	38 234
Rachats Vie payés	77 650		120 970	4 236 220	4 434 840
Capitaux échus Vie	366 301	-	361 291	15 957 810	16 685 402
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	13 899 917	45 798 470	8 541 978	220 420 485	288 660 851
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	13 010 191	41 950 898	8 213 495	165 528 177	228 702 760

**Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2022**

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Perte Pécuniaires	Total	Acceptations	Total
<b>Primes acquises</b>																		
<b>PRNV11</b> Primes émises	72 001 395	10 519 980	400 461	18 667 588	228 255	7 868 472	663 855	4 773 425	798 126	2 203 292	27 326 937	2 256 612	948 443	-	30 157	148 686 997	1 913 879	150 600 876
<b>PRNV12</b> Variation des primes non acquises	<2 668 861>	718 064	<18 522>	<745 485>	281 484	357 644	46 064	<24 205>	<2 841>	97 246	-	-	60 526	-	-	<1 898 887>	<195 338>	<2 094 225>
<b>Charges de prestations</b>																		
<b>CHNV11</b> Prestations et frais payés	<41 882 171>	<1 033 506>	<9 651>	<10 666 704>	<10 625>	<876 894>	<211 666>	<1 121 052>	<1 927>	<181 900>	<28 109 658>	<252 093>	<230 450>	<80 228>	<600>	<84 669 126>	<119 696>	<84 788 822>
<b>CHNV12</b> Charges des provisions pour prestations diverses	<13 614 248>	<527 239>	872	3 585 826	180 539	533 960	<15 655>	<1 201 930>	<977>	<11 730>	<109 235>	<2 573>	<235 747>	38 762	-	<11 379 375>	<340 137>	<11 719 512>
<b>Soide de souscription :</b>	<b>13 836 115</b>	<b>9 677 299</b>	<b>373 159</b>	<b>10 841 225</b>	<b>679 653</b>	<b>7 883 181</b>	<b>482 597</b>	<b>2 426 238</b>	<b>792 382</b>	<b>2 106 908</b>	<b>- 891 956</b>	<b>2 001 947</b>	<b>542 772</b>	<b>- 41 466</b>	<b>29 556</b>	<b>50 739 609</b>	<b>1 258 709</b>	<b>51 998 318</b>
<b>CHNV41, CHNV4, CHNV43, CHNV5</b> Frais d'acquisition	<3 038 259>	<1 310 811>	<5 981>	<1 725 610>	<22 176>	<427 880>	<291 163>	<773 215>	<105 809>	<363 909>	<755 753>	<79 318>	<111 497>	-	<3 002>	<9 014 383>	-	<9 014 383>
Autres charges de gestion nettes	<11 979 227>	<1 086 008>	<288 376>	<3 542 453>	183 997	<749 699>	<364 038>	<903 025>	<9 745>	<540 923>	<2 275 210>	<262 551>	<292 066>	<336>	<3 246>	<22 112 906>	<140 070>	<22 252 976>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;15 017 486&gt;</b>	<b>&lt;2 396 819&gt;</b>	<b>&lt;294 357&gt;</b>	<b>&lt;5 268 063&gt;</b>	<b>161 821</b>	<b>&lt;1 177 579&gt;</b>	<b>&lt;655 201&gt;</b>	<b>&lt;1 676 240&gt;</b>	<b>&lt;115 554&gt;</b>	<b>&lt;904 832&gt;</b>	<b>&lt;3 030 963&gt;</b>	<b>&lt;341 869&gt;</b>	<b>&lt;403 563&gt;</b>	<b>&lt;336&gt;</b>	<b>&lt;6 248&gt;</b>	<b>&lt;31 127 289&gt;</b>	<b>&lt;140 070&gt;</b>	<b>&lt;31 267 359&gt;</b>
<b>PRNT3</b> Produits nets des placements	8 640 051	459 975	49 942	1 600 799	189 693	1 169 421	35 991	615 386	6 242	127 847	240 658	4 831	80 171	64 902	-	13 285 908	121 101	13 407 009
<b>CHNV3</b> Participation aux résultats	<294 821>	<611 036>	-	<423 948>	-	<22 843>	86 452	<191 350>	-	<296 436>	<592 767>	-	<13 508>	-	-	<2 360 255>	-	<2 360 255>
<b>Soide Financier :</b>	<b>8 345 231</b>	<b>- 151 060</b>	<b>49 942</b>	<b>1 176 851</b>	<b>189 693</b>	<b>1 146 578</b>	<b>122 443</b>	<b>424 035</b>	<b>6 242</b>	<b>- 168 589</b>	<b>- 352 109</b>	<b>4 831</b>	<b>66 663</b>	<b>64 902</b>	<b>-</b>	<b>10 925 653</b>	<b>121 101</b>	<b>11 046 754</b>
<b>PRNV11</b> Part des réassureurs dans les primes acquises	<3 725 741>	<7 518 316>	<387 491>	<16 070 121>	<527 582>	<4 985 723>	<703 672>	<3 678 108>	<651 265>	<2 002 882>	-	-	<459 761>	-	-	<40 710 661>	-	<40 710 661>
<b>CHNV11</b> Part des réassureurs dans les prestations payées	381 135	506 360	-	8 944 287	3 930	<181 161>	340 165	802 945	-	242 622	-	-	95 311	-	-	11 135 596	-	11 135 596
<b>CHNV12, PRNV1:</b> Part des réassureurs dans les charges de provisions	<533 738>	127 031	<829>	<3 220 678>	<169 327>	<34 936>	2 446	722 353	-	9 980	-	-	101 953	-	-	<2 995 744>	-	<2 995 744>
<b>CHNV44</b> Commissions reçues des réassureurs	802 045	1 014 070	-	3 774 276	13 204	417 823	106 160	835 423	154 211	401 939	-	-	120 118	-	-	7 639 269	-	7 639 269
<b>Soide de Réassurance (2022) :</b>	<b>&lt;3 076 299&gt;</b>	<b>&lt;5 870 854&gt;</b>	<b>&lt;388 319&gt;</b>	<b>&lt;6 572 236&gt;</b>	<b>&lt;679 775&gt;</b>	<b>&lt;4 783 996&gt;</b>	<b>&lt;254 901&gt;</b>	<b>&lt;1 317 387&gt;</b>	<b>&lt;497 054&gt;</b>	<b>&lt;1 348 341&gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>&lt;142 380&gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>&lt;24 931 541&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;24 931 541&gt;</b>
<b>Soide de Réassurance (2021) :</b>	<b>&lt;1 565 976&gt;</b>	<b>&lt;6 688 589&gt;</b>	<b>&lt;169 211&gt;</b>	<b>652 427</b>	<b>&lt;719 418&gt;</b>	<b>&lt;4 478 498&gt;</b>	<b>&lt;622 361&gt;</b>	<b>&lt;37 859&gt;</b>	<b>&lt;437 872&gt;</b>	<b>&lt;1 006 089&gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>&lt;230 733&gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>&lt;15 304 181&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;15 304 181&gt;</b>
<b>Résultat technique (2022) :</b>	<b>4 087 561,199</b>	<b>1 258 566</b>	<b>&lt;259 576&gt;</b>	<b>177 778</b>	<b>351 392</b>	<b>3 068 183</b>	<b>&lt;305 062&gt;</b>	<b>&lt;143 353&gt;</b>	<b>186 016</b>	<b>&lt;314 853&gt;</b>	<b>&lt;4 275 028&gt;</b>	<b>1 664 909</b>	<b>63 492</b>	<b>23 100</b>	<b>23 308</b>	<b>5 606 433</b>	<b>1 239 740</b>	<b>6 846 173</b>
Résultat technique (2021) :	5 162 486	73 113	<21 742>	2 063 280	92 774	111 417	<506 126>	70 074	<23 819>	<94 647>	<2 015 803>	1 752 102	256 625	32 866	23 308	6 952 601	809 712	7 762 313
<b>Variation : 2022 - 2021</b>	<b>&lt;1 074 925&gt;</b>	<b>1 185 453</b>	<b>&lt;237 834&gt;</b>	<b>&lt;1 885 502&gt;</b>	<b>258 618</b>	<b>2 956 766</b>	<b>201 064</b>	<b>&lt;213 427&gt;</b>	<b>209 835</b>	<b>&lt;220 206&gt;</b>	<b>&lt;2 259 226&gt;</b>	<b>&lt;87 193&gt;</b>	<b>&lt;193 134&gt;</b>	<b>&lt;9 767&gt;</b>	<b>23 308</b>	<b>&lt;1 346 166&gt;</b>	<b>430 029</b>	<b>&lt;916 140&gt;</b>
	0	1621%	1094%	91%	279%	2654%	40%	305%	881%	233%	112%	9%	75%	30%	53%	53%	53%	12%
	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Perte	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Perte	Perte	Bénéfice	Aug.Perte	Aug.Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice		Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice
<b>Informations complémentaires :</b>																		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>	<b>30 580 510</b>	<b>1 369 148</b>	<b>79 583</b>	<b>6 875 042</b>	<b>2 630 927</b>	<b>2 175 784</b>	<b>331 147</b>	<b>1 515 912</b>	<b>116 460</b>	<b>823 012</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>259 282</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 756 786</b>	<b>1 200 321</b>	<b>47 957 107</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	27 911 648	2 087 213	61 061	6 129 556	2 912 411	2 533 428	377 210	1 491 707	113 619	920 259	-	-	319 787	-	-	44 857 899	1 004 983	45 862 882
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>	<b>115 631 803</b>	<b>4 043 802</b>	<b>622 841</b>	<b>17 207 213</b>	<b>248 795</b>	<b>16 495 970</b>	<b>179 623</b>	<b>8 931 092</b>	<b>857 296</b>	<b>3 322 200</b>	<b>72 794</b>	<b>1 120 414</b>	<b>66 192</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>168 800 035</b>	<b>1 051 583</b>	<b>169 851 618</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	102 739 721	4 144 888	622 841	20 957 785	429 334	17 041 975	175 932	7 948 037	845 566	3 549 992	49 813	904 419	65 371	-	-	158 852 833	711 447	159 564 280
<b>Provision pour PB et Ristournes à la Clôture</b>	<b>781 599</b>	<b>2 254 765</b>	<b>124 661</b>	<b>804 398</b>	<b>- 2 739</b>	<b>37 256</b>	<b>15 024</b>	<b>165 389</b>	<b>- 12 718</b>	<b>447 577</b>	<b>624 670</b>	<b>- 30 719</b>	<b>16 495</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 225 659</b>	<b>-</b>	<b>5 225 659</b>
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	481 478	1 796 710	124 661	482 191	- 2 739	36 043	100 441	104 033	- 12 803	295 682	389 188	- 30 842	6 709	-	-	3 770 753	-	3 770 753
<b>Provision pour Egalisation &amp; Equilibrage à la Clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres provisions techniques à la clôture :</b>	<b>3 515 343</b>	<b>2 490 573</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 245</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 717</b>	<b>977 808</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 515 343</b>	<b>-</b>	<b>3 515 343</b>
- Provisions pour risques en cours	9 245	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 245	-	9 245
- Provisions mathématiques de rentes	3 448 736	2 490 573	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	958 164	-	-	3 448 736	-	3 448 736
- Arrrages de rentes à payer	19 644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 644	-	-	19 644	-	19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	37 717	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 717	-	-	37 717	-	37 717	
<b>Autres provisions techniques à l'ouverture :</b>	<b>3 583 293</b>	<b>2 506 353</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59 549</b>	<b>1 017 391</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 583 293</b>	<b>-</b>	<b>3 583 293</b>
- Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	3 504 100	2 506 353	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	997 747	-	-	3 504 100	-	3 504 100
- Arrrages de rentes à payer	19 644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 644	-	-	19 644	-	19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	59 549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 549	-	-	59 549	-	59 549	

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs  
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2022**

Année d'inventaire	Exercice				
	2018	2019	2020	2021	2022
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 468 238	2 464 743	170 280	1 935 101	1 863 862
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	128 498 748	153 671 169	181 037 048	212 382 489	258 681 806

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de rattachement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Vie au 31/12/2022**

	Rattachement	Total
Primes Acquises	PRV11	85 434 439
Charges de prestations	CHV11	<28 039 273>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<56 966 942>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>428 215</b>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<6 180 061>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<1 292 133>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;7 472 200&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	16 304 575
Participation aux Bénéfices	CHV3	<1 863 862>
<b>Solde Financier :</b>		<b>14 440 713</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<863 833>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	1 655 070
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	<1 365 011>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	6 701
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	129 990
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>&lt;437 082&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>6 959 655</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		38 234
Montants des rachats Vie		4 434 840
Capitaux échus Vie		16 685 402
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		288 660 851
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		228 702 760

	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11	150 600 876
Variation des primes non acquises	PRNV12	<2 094 225>
<b>Charges de prestations</b>		
Prestations et frais payés	CHNV11	<84 788 822>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<11 719 512>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>51 998 318</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<9 014 383>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<22 252 976>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;31 267 359&gt;</b>
Produits nets de placements	PRNT3	13 407 009
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 360 255>
<b>Solde Financier :</b>		<b>11 046 754</b>
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<40 710 661>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	11 135 596
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	<2 995 744>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 639 269
<b>Solde de Réassurance :</b>		<b>&lt;24 931 541&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>6 846 173</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>		<b>47 957 107</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		45 862 882
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>		<b>169 851 618</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		159 564 280
<b>Provision pour Egalisation &amp; Equilibrage à la Clôture</b>		<b>0</b>
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		0
<b>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>5 225 659</b>
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		3 770 753
<b>Autres provisions techniques à la clôture</b>		<b>3 515 313</b>
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 583 283

Mesdames et messieurs les actionnaires  
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »  
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

**AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 764 430 352 dinars, des capitaux propres positifs de 157 897 503 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 103 870 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

---

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **▪ Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 523 048 665 dinars au regard d'un total bilan de 764 430 352 dinars, ce qui représente 68 % de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 288 660 851 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 169 851 618 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 64 536 196 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

---

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2022 à 48 660 438 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 23 591 332 dinars, soit une dotation de 1 736 719 dinars par rapport à la provision constatée en 2021.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace le circulaire n° 24-2017 du 29 mars 2017 , fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
  - Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
  - Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
-

- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ **Evaluation des Placements financiers**

Au 31 Décembre 2022, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 634 127 201 DT, provisionnés à concurrence de 23 343 345 DT, soit un montant net de 610 783 856 DT, représentant 80% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie « ASTREE » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

**Rapport de gestion**

---

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants
-

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**
-

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction

Fait à Tunis, le 18 Mai 2023  
Les commissaires aux comptes

**La Générale d'Audit et Conseil**  
**Membre de MGI Worldwide**  
Mme Selma LANGAR

**P/ CMC – DFK International**  
Mr Chérif BEN ZINA

---

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires**  
**Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »**  
**45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2022 s'élève à **195 991** Dinars tenant compte d'une marge de 15%.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

**C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de **250 000** dinars payable sur douze mensualités.
  - Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 100 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaire.
-

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	250 000	30 000
Jetons de présence		108 000
<b>TOTAL</b>	<b>250 000</b>	<b>138 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 18 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

**La Générale d'Audit et Conseil**

**P/ CMC – DFK International**

**Membre de MGI Worldwide**

Mr Chérif BEN ZINA

Mme Selma LANGAR

# STB EVOLUTIF FCP

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2023 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 398 281 dinars, un actif net de 373 016 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 23 305 dinars.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous estimons utile d'attirer votre attention au point suivant :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2022 à 4 261 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Conformité aux normes prudentielles**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM. Dans ce cadre, les liquidités et quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2022, 22,78% dépassant ainsi le seuil maximal de 20%.

Tunis, le 18 Mai 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

P/ Consulting & Financial Firm

**Walid BEN AYED**

## BILAN

Au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>307 538</b>	<b>311 495</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	74 899	107 150
b - Obligations et valeurs assimilées		232 640	204 345
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>90 713</b>	<b>77 926</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	90 713	77 926
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>30</b>	<b>59</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>398 281</b>	<b>389 480</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-4</b>	<b>4 936</b>	<b>4 530</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-5</b>	<b>20 329</b>	<b>35 240</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>25 265</b>	<b>39 769</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-6</b>	<b>353 856</b>	<b>339 674</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>19 160</b>	<b>10 037</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 037	3 348
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 123	6 689
<b>ACTIF NET</b>	<b>4-7</b>	<b>373 016</b>	<b>349 711</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>398 281</b>	<b>389 480</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2022 au</i> <i>31/12/2022</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2021 au</i> <i>31/12/2021</i>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>16 977</b>	<b>15 677</b>
a- Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 238	11 563
b- Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		739	4 114
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>0</b>	<b>409</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 977</b>	<b>16 086</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>-4 373</b>	<b>-4 148</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>12 603</b>	<b>11 939</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>-3 480</b>	<b>-5 250</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 123</b>	<b>6 689</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>9 123</b>	<b>6 689</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 274	-4 195
* +/- values réalisées sur cession des titres		13 229	-5 509
* Frais de négociation de titres		-1 321	-1 034
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>23 305</b>	<b>-4 049</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien )

	<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>01/01/2022 au</i>	<i>01/01/2021 au</i>
	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>23 305</u></b>	<b><u>-4 049</u></b>
a - Résultat d'exploitation	9 123	6 689
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	2 274	-4 195
c - +/- values réalisées sur cession de titres	13 229	-5 509
d - Frais de négociation de titres	-1 321	-1 034
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>23 305</b>	<b>-4 049</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	349 711	353 760
b - En fin de l'exercice	373 016	349 711
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>98,162</b>	<b>92,029</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,66%</b>	<b>-1,14%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**  
(En dinar Tunisien)

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2022. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2022, STB EVOLUTIF FCP ne détient aucune ligne de BTA.

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 307 538 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/ +ou- V potentielle
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>76 574</b>	<b>74 899</b>	<b>18,81%</b>	<b>-1 675</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>						
ATL	TN0004700100	3 000	8 970	8 994	2,26%	24
LANDOR	TN0007510019	2 500	15 510	15 028	3,77%	-483
SAH	TN0007610017	2354	22 410	21 381	5,37%	-1 029
STB	TN0002600955	4 000	15 164	15 256	3,83%	92
UNIMED	TN0007720014	2 000	14 520	14 240	3,58%	-280
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>220 107</b>	<b>232 640</b>	<b>58,41%</b>	<b>12 533</b>
<b>Obligations</b>			<b>220 107</b>	<b>232 640</b>	<b>58,41%</b>	<b>12 533</b>
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	1 252	12 044	12 781	3,21%	737
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	TN0008000515	100	1 625	1 839	0,46%	214
EPT NAT 1 2022 CF	TN5XXZZ454U2	2 000	200 000	211 488	53,10%	11 488
EPT NAT 3 2021 AV	TNSUXW7EBUQ0	4	36	37	0,01%	1
EPT NAT 3 2021 BF	TNYZO6UGUZ33	66	6 402	6 494	1,63%	92
<b>TOTAL</b>			<b>296 681</b>	<b>307 538</b>	<b>77,22%</b>	<b>10 858</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>309 922</b>	<b>5 297</b>	<b>-3 724</b>	<b>311 495</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>712 823</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>712 823</b>	<b>0</b>
Emprunts d'Etat	220 064			220 064	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	312 236			312 236	
Actions et droits assimilés	180 524			180 524	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-726 065</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-726 065</b>	<b>0</b>
Emprunts d'Etat	-39 071			-39 071	-234
Bon du trésor assimilables	-156 887			-156 887	2 998
Titres OPCVM	-329 331			-329 331	5 262
Actions et droits assimilés	-200 775			-200 775	5 203
<b>Variation des +/- values potentielles latentes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 274</b>	<b>2 274</b>	
Bon du trésor assimilables				0	
Emprunts d'Etat			225	225	
Titres OPCVM				0	
Actions et droits assimilés			2 049	2 049	
<b>Variation intérêts courus</b>	<b>0</b>	<b>7 011</b>	<b>0</b>	<b>7 011</b>	<b>0</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>296 681</b>	<b>12 308</b>	<b>-1 450</b>	<b>307 538</b>	<b>13 229</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 74 899 Dinars contre 107 150 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	76 574	113 921
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-1 675	-6 771
<b>Total</b>	<b>74 899</b>	<b>107 150</b>

#### 4-3 : Disponibilités

Au 31 décembre 2022, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 90 713 dinars contre 77 926 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en Banque	80 771	76 850
Sommes à l'encaissement	9 942	1 076
<b>Total</b>	<b>90 713</b>	<b>77 926</b>

#### 4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste s'élève à 4 936 dinars contre 4 530 dinars au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	114	91
Commission réseau	4 458	4 093
Commission dépositaire	364	346
<b>Total</b>	<b>4 936</b>	<b>4 530</b>

#### 4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste s'élève à 20 329 dinars contre 35 240 dinars au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du commissaire aux comptes	6 151	5 598
Rémunération du comité Charaique	9 942	9 942
Redevance CMF	65	32
Autres créditeurs divers	-89	27
Compte de régularisation passif (*)	4 261	19 641
<b>Total</b>	<b>20 329</b>	<b>35 240</b>

(\*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

#### 4-6 : Capital

Au 31 décembre 2022, le capital a atteint un niveau de 353 856 dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 4,18 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-1 321	-1 034
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-1 675	-6 771
Variation d'estimation / obligations	225	3 047
Plus value/ actions et valeurs assimilées	23 363	3 547
Plus value/ obligations et valeurs assimilées	-234	3 431
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-9 900	-12 487
+/- val/report actions	7 112	544
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-3 047	-941
+/- val/report OPCVM	-340	-75
Résultat non distrib. / exercice clos	-63 619	-52 880
Réglul SND Rachat	0	0
<b>Total</b>	<b>353 856</b>	<b>339 674</b>

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2022, se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice 2022
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	339 674
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	2 274
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 229
Frais de négociation de titres	-1 321
Régularisation des sommes non distribuables	
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	353 856
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

#### 4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2022, à 373 016 dinars, contre 349 711 dinars à la fin de l'année 2021 soit une augmentation de 6,66%.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital	353 856	339 674
Sommes distribuables	19 160	10 037
<b>Total</b>	<b>373 016</b>	<b>349 711</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2022, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 16 977 dinars contre 15 677 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	0	3 469
Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 977	12 208
<b>Total</b>	<b>16 977</b>	<b>15 677</b>

##### 5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un solde nul contre 409 dinars au titre de l'exercice 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts sur compte courant	0	409
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>409</b>

### 5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un montant de 4 373 dinars contre 4 148 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	3 645	3 456
Rémunération de réseau (2)	364	346
Rémunération du dépositaire (3)	364	346
<b>Total</b>	<b>4 373</b>	<b>4 148</b>

**(1) : Rémunération du gestionnaire :** La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

**(2) : Rémunération du dépositaire :** La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(3) : Rémunération du réseau :** La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

### 5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un montant de 3 480 dinars contre 5 250 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du comité charaique	0	1 562
Rémunération du commissaire aux comptes	3 000	3 000
Redevance CMF	364	346
Publicité & publications	101	321
Autres charges	15	22
<b>Total</b>	<b>3 480</b>	<b>5 250</b>

## Note 6- Autres Informations

### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	4,468	4,233	3,074	6,543	4,331
Charges de gestion des placements	-1,151	-1,091	-1,082	-1,607	-1,421
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>3,317</b>	<b>3,142</b>	<b>1,992</b>	<b>4,936</b>	<b>2,911</b>
Autres charges	-0,916	-1,382	-1,111	-2,619	-1,312
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>	<b>2,317</b>	<b>1,599</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,026	-0,420
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>	<b>2,343</b>	<b>1,178</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,598	-1,104	8,978	15,158	-2,931
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,481	-1,450	-7,433	-24,127	5,386
Frais de négociation de titres	-0,348	-0,272	-0,165	-0,096	-0,031
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>	<b>-9,065</b>	<b>2,424</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,133</b>	<b>-1,066</b>	<b>2,262</b>	<b>-6,748</b>	<b>4,023</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	3,732	-2,826	1,381	-9,065	2,424
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	2,981	-0,378
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>	<b>-6,084</b>	<b>2,046</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	0,000	0,000	2,343	1,178	1,829
<b>Valeur liquidative</b>	<b>98,162</b>	<b>92,029</b>	<b>93,095</b>	<b>93,175</b>	<b>98,095</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	361 363	351 735	353 914	567 354	873 821
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,21%	-1,18%	-1,16%	1,08%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	-0,96%	-1,49%	-1,19%	1,75%	1,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,52%	1,90%	0,95%	1,55%	1,07%

# **SICAV CROISSANCE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.842.058, un actif net de D : 15.837.592 et un bénéfice de la période de D : 282.717.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une

image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 Avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	12 302 413,273	10 262 282,165	12 137 975,381
Actions et droits rattachés		10 484 874,979	9 327 553,341	10 286 331,597
Obligations et valeurs assimilées		1 106 940,000	810 974,000	1 087 616,000
Titres OPCVM		710 598,294	123 754,824	764 027,784
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 491 959,116	2 937 664,380	3 491 148,560
Placements monétaires	5	3 491 244,669	2 937 096,739	3 490 223,667
Disponibilités		714,447	567,641	924,893
<b>Créances d'exploitation</b>	6	47 685,268	6 784,556	9 691,977
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 842 057,657</b>	<b>13 206 731,101</b>	<b>15 638 815,918</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	4 465,338	5 637,276	15 144,426
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 465,338</b>	<b>5 637,276</b>	<b>15 144,426</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	8	15 766 684,204	13 148 729,487	14 891 816,387
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36,615	43,976	46,217
Sommes distribuables de l'exercice en cours		70 871,500	52 320,362	731 808,888
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 837 592,319</b>	<b>13 201 093,825</b>	<b>15 623 671,492</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 842 057,657</b>	<b>13 206 731,101</b>	<b>15 638 815,918</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	58 980,800	48 467,590	705 378,385
Dividendes		39 656,800	35 177,590	645 590,385
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 324,000	13 290,000	59 788,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	46 941,839	35 178,400	160 004,662
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		105 922,639	83 645,990	865 383,047
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(27 308,875)	(23 809,854)	(102 604,543)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		78 613,764	59 836,136	762 778,504
<b>Autres charges</b>	12	(10 471,929)	(7 694,862)	(33 629,491)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		68 141,835	52 141,274	729 149,013
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		2 729,665	179,088	2 659,875
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		70 871,500	52 320,362	731 808,888
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(2 729,665)	(179,088)	(2 659,875)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		188 978,116	(15 730,920)	908 641,745
<b>Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres</b>		25 800,521	(95,961)	205 937,280
<b>Frais de négociation de titres</b>		(203,055)	(96,069)	(4 691,802)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>282 717,417</b>	<b>36 218,324</b>	<b>1 839 036,236</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	282 717,417	36 218,324	1 839 036,236
Résultat d'exploitation	68 141,835	52 141,274	729 149,013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 978,116	(15 730,920)	908 641,745
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 800,521	(95,961)	205 937,280
Frais de négociation de titres	(203,055)	(96,069)	(4 691,802)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(731 820,595)	(683 827,710)	(683 827,710)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	663 024,005	45 203,484	664 963,239
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	656 449,560	45 079,172	7 311 896,673
- Régularisation des sommes non distribuables	3 842,675	(54,940)	527 929,922
- Régularisation des sommes distribuables	2 731,770	179,252	353 359,104
<b>Rachats</b>			
- Capital	-	-	(6 650 827,108)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(526 698,528)
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	(350 696,824)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>213 920,827</b>	<b>(602 405,902)</b>	<b>1 820 171,765</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	15 623 671,492	13 803 499,727	13 803 499,727
En fin de période	15 837 592,319	13 201 093,825	15 623 671,492
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	50 135	47 730	47 730
En fin de période	52 345	47 894	50 135
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>302,562</b>	<b>275,631</b>	<b>311,632</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,77%</b>	<b>0,26%</b>	<b>12,71%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2023

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2023.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 12.302.413,273 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2023	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>			<b>5 976 626,406</b>	<b>10 484 874,979</b>	<b>66,20%</b>
<b>Actions</b>			<b>5 976 620,648</b>	<b>10 484 865,079</b>	<b>66,20%</b>
TN0001800457	Actions BIAT	17 000	205 723,645	1 571 718,000	9,92%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 477	535 753,587	1 072 581,700	6,77%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 380,800	1 261 320,000	7,96%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256,089	364 154,000	2,30%
TN0002200053	Actions BT	206 597	1 301 554,161	1 034 844,373	6,53%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	27 607	247 515,114	1 049 397,284	6,63%
TN0003400058	Actions Amen Bank	24 376	197 443,948	772 329,185	4,88%
TN0002300358	Actions AIR Liquide	10 638	1 058 264,236	925 506,000	5,84%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671,220	8 457,645	0,05%
TN0004200853	Actions CIL	19 484	72 597,890	526 068,000	3,32%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	54 759,600	0,35%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710,250	9 946,552	0,06%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071,271	21 934,000	0,14%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	94 967,000	0,60%
TN0007400013	Actions Carthage cement	100 000	201 640,820	171 100,000	1,08%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	15 072	92 425,333	110 779,200	0,70%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	63 200	376 542,784	844 478,400	5,33%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775,410	98 280,000	0,62%
TN0007270010	Actions TPR	27 200	114 808,000	117 939,200	0,74%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	4 430	121 560,000	85 928,710	0,54%
TN0007610017	Actions SAH	18 000	176 937,560	173 592,000	1,10%
TN0007670011	Actions Délice Holding	9 210	126 835,950	114 784,230	0,72%
<b>Droits</b>			<b>5,758</b>	<b>9,900</b>	<b>0,00%</b>
	Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
	Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
<b>Titres des organismes de placement collectif</b>			<b>711 151,637</b>	<b>710 598,294</b>	<b>4,49%</b>
TN0002200293	SICAV RENDEMENT	6 945	711 151,637	710 598,294	4,49%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>			<b>1 060 000,000</b>	<b>1 106 940,000</b>	<b>6,99%</b>
<b>* Obligations de sociétés</b>			<b>160 000,000</b>	<b>169 872,000</b>	<b>1,07%</b>
TN0003600483	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	160 000,000	169 872,000	1,07%
<b>* Emprunt national</b>			<b>900 000,000</b>	<b>937 068,000</b>	<b>5,92%</b>
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000,000	625 110,000	3,95%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	300 000,000	311 958,000	1,97%
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>7 747 778,043</b>	<b>12 302 413,273</b>	<b>77,68%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>77,66%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 3.491.244,669 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>		<b>2 972 000,000</b>	<b>2 991 327,893</b>			<b>18,89%</b>
	Compte à terme au 01/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	28 000,000	28 369,226	90	N° 001781	0,18%
	Compte à terme au 01/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	783 000,000	793 325,131	90	N° 001722	5,01%
	Compte à terme au 03/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	219 000,000	221 824,011	90	N° 082101	1,40%
	Compte à terme au 03/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	62 000,000	62 799,199	90	N° 081877	0,40%
	Compte à terme au 03/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,77%)	60 000,000	60 810,174	94	N° 002320	0,38%
	Compte à terme au 04/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	126 000,000	127 605,509	90	N° 082142	0,81%
	Compte à terme au 04/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	33 000,000	33 420,491	90	N° 081967	0,21%
	Compte à terme au 05/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	57 000,000	57 717,856	90	N° 081805	0,36%
	Compte à terme au 05/04/2023 ( 3 mois au taux de 6,76%)	60 000,000	60 755,638	90	N° 081808	0,38%
	Compte à terme au 27/06/2023 ( 3 mois au taux de 7,52%)	350 000,000	350 230,751	92	N° 002289	2,21%
	Compte à terme au 28/06/2023 ( 3 mois au taux de 7,52%)	313 000,000	313 154,768	92	N° 001645	1,98%
	Compte à terme au 28/06/2023 ( 3 mois au taux de 7,52%)	150 000,000	150 074,170	92	N° 002166	0,95%
	Compte à terme au 29/06/2023 ( 3 mois au taux de 7,52%)	61 000,000	61 020,108	92	N° 081944	0,39%
	Compte à terme au 29/06/2023 ( 3 mois au taux de 7,52%)	530 000,000	530 174,711	92	N° 001533	3,35%
	Compte à terme au 29/06/2023 ( 3 mois au taux de 7,52%)	140 000,000	140 046,150	92	N° 002259	0,88%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>		<b>499 166,186</b>	<b>499 916,776</b>			<b>3,16%</b>
TNZZTX1ZRGY8	Certificat de dépôt au 01/04/2023 (au taux de 7,52% )	499 166,186	499 916,776	10	Banque de Tunisie	3,16%
<b>TOTAL</b>		<b>3 471 166,186</b>	<b>3 491 244,669</b>			<b>22,04%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>22,04%</b>			

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste totalise au 31 mars 2023 un montant de D : 47.685,268 contre D : 6.784,556 à la même date de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Cessions titres à encaisser	45 304,370	6 784,136	9 691,557
Dividendes à encaisser	0,420	0,420	0,420
Autres	2 380,478	-	-
<b>TOTAL</b>	<b><u>47 685,268</u></b>	<b><u>6 784,556</u></b>	<b><u>9 691,977</u></b>

**Note 7 : Autres créiteurs divers**

Ce poste totalise au 31 mars 2023 un montant de D : 4.465,338 contre D : 5.637,276 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	1 334,442	1 173,010	1 323,072
Etat, retenue à la source	2 730,896	2 744,780	2 751,868
Commissaire aux comptes	-	1 319,486	10 669,486
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
<b>TOTAL</b>	<b><u>4 465,338</u></b>	<b><u>5 637,276</u></b>	<b><u>15 144,426</u></b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2023 se détaillent ainsi:

### Capital au 31-12-2022

Montant	14 891 816,387
Nombre de titres	50 135
Nombre d'actionnaires	10

### Souscriptions réalisées

Montant	656 449,560
Nombre de titres émis	2 210
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

### Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 978,116
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	25 800,521
Frais de négociation de titres	(203,055)
Régularisation des sommes non distribuables	3 842,675

### Capital au 31-03-2023

Montant	15 766 684,204
Nombre de titres	52 345
Nombre d'actionnaires	12

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 58.980,800 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, contre D : 48.467,590 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022, et se détaillent comme suit :

	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
<b><u>Dividendes</u></b>			
-			
- des actions	-	-	610 412,795
-des titres OPCVM	39 656,800	35 177,590	35 177,590
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
- intérêts	19 324,000	13 290,000	59 788,000
<b>TOTAL</b>	<b>58 980,800</b>	<b>48 467,590</b>	<b>705 378,385</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 46.941,839 contre D : 35.178,400 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts sur comptes à terme	39 718,037	29 457,505	128 479,367
Intérêts sur certificats de dépôt	7 223,802	5 720,895	31 525,295
<b>TOTAL</b>	<b>46 941,839</b>	<b>35 178,400</b>	<b>160 004,662</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 27.308,875 contre D : 23.809,854 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Commission de gestion	- 23 407,608	20 408,444	- 87 946,747
Rémunération du dépositaire	3 901,267	3 401,410	14 657,796
<b>TOTAL</b>	<b>27 308,875</b>	<b>23 809,854</b>	<b>102 604,543</b>

**Note 12 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 10.471,929 contre D : 7.694,862 pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille ainsi :

	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Redevance CMF	3 901,267	3 401,410	14 657,796
Honoraires commissaire aux comptes	4 801,036	2 765,000	12 115,000
Rémunération du PDG	1 200,000	1 200,000	4 800,000
TCL	562,484	321,310	2 026,342
Autres	7,142	7,142	30,353
<b>TOTAL</b>	<b>10 471,929</b>	<b>7 694,862</b>	<b>33 629,491</b>

**Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 188.794.720 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Mars 2023 de 2.714.823 dinars.

## **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

## **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité.

En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 25,75% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 74,25% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

**Tunis, le 20 avril 2023**  
**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samir LABIDI**

**BILAN**

Au 31 Mars 2023

(Unité : TND)

	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>ACTIF</b>				
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>4-1</b>	<b>120 089 548</b>	<b>135 493 708</b>	<b>129 363 797</b>
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	8 992 547	8 839 964	7 357 110
b - Obligations	4-1-2	92 516 948	103 224 563	100 840 623
c – BTA	4-1-3	18 580 053	23 429 181	21 166 064
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-2</b>	<b>68 696 321</b>	<b>39 298 647</b>	<b>34 869 570</b>
a - Placement monétaires	4-2-1	20 079 877	8 183 296	10 995 577
b – Disponibilités	4-2-2	48 616 444	31 115 351	23 873 993
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-3</b>	<b>8 851</b>	<b>1 527</b>	<b>3 515</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>188 794 720</b>	<b>174 793 882</b>	<b>164 236 882</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-4-1</b>	<b>212 775</b>	<b>180 509</b>	<b>236 256</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-4-2</b>	<b>47 850</b>	<b>47 215</b>	<b>38 500</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4-4</b>	<b>260 625</b>	<b>227 724</b>	<b>274 756</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>175 694 647</b>	<b>162 859 978</b>	<b>155 022 081</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>12 839 448</b>	<b>11 706 180</b>	<b>8 940 045</b>
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		10 124 625	9 743 365	-
b – Résultat distribuable de la période		2 611 265	2 244 671	10 301 886
c - Régul résultat distribuables de la période		103 558	(281 856)	(1 361 841)
<b>ACTIF NET</b>		<b>188 534 095</b>	<b>174 566 158</b>	<b>163 962 126</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>188 794 720</b>	<b>174 793 882</b>	<b>164 236 882</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023

(Unité : TND)

		Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>1 962 864</b>	<b>2 021 687</b>	<b>8 947 366</b>
a - Dividendes		-	-	458 848
b - Revenus des obligations		1 702 599	1 681 639	7 156 310
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		260 265	340 048	1 332 208
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>990 699</b>	<b>543 238</b>	<b>2 713 155</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 953 563</b>	<b>2 564 925</b>	<b>11 660 521</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>(288 409)</b>	<b>(273 737)</b>	<b>(1 154 883)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 665 154</b>	<b>2 291 188</b>	<b>10 505 638</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>(53 889)</b>	<b>(46 517)</b>	<b>(203 752)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 611 265</b>	<b>2 244 671</b>	<b>10 301 886</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<b>5-5</b>	<b>103 558</b>	<b>(281 856)</b>	<b>(1 361 841)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>2 714 823</b>	<b>1 962 815</b>	<b>8 940 045</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>(103 558)</b>	<b>281 856</b>	<b>1 361 841</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		152 444	201 432	387 124
* +/- values réalisées sur cession des titres		(7 355)	55 345	79 641
* Frais de négociation de titres		(18 285)	(10 209)	(36 761)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>2 738 069</b>	<b>2 491 239</b>	<b>10 731 890</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023 (Unité : TND)**

	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>2 738 069</b>	<b>2 491 239</b>	<b>10 731 890</b>
a - Résultat d'exploitation	2 611 265	2 244 671	10 301 886
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	152 444	201 432	387 124
c - +/- values réalisées sur cession de titres	(7 355)	55 345	79 641
d - Frais de négociation de titres	(18 285)	(10 209)	(36 761)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>			
<b>a – Souscriptions</b>	<b>56 444 591</b>	<b>46 195 885</b>	<b>140 669 232</b>
* Capital	53 033 845	43 380 225	129 570 138
* Régularisation des sommes non distrib.	12 023	399 661	8 258 982
* Régularisations des sommes distrib.	3 398 723	2 415 999	2 840 112
<b>b – Rachats</b>	<b>(34 610 692)</b>	<b>(23 457 477)</b>	<b>(136 775 506)</b>
* Capital	(32 492 991)	(21 966 909)	(124 881 805)
* Régularisation des sommes non distrib.	(7 116)	(78 280)	(7 691 748)
* Régularisations des sommes distrib.	(2 110 585)	(1 412 288)	(4 201 953)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>24 571 969</b>	<b>25 229 647</b>	<b>14 625 617</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	163 962 126	149 336 509	149 336 509
b - En fin de période	188 534 095	174 566 158	163 962 126
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	1 200 708	1 161 707	1 161 707
b - En fin de période	1 359 805	1 338 284	1 200 708
<b>Valeur liquidative début de période (en dinar)</b>	<b>136,555</b>	<b>128,549</b>	<b>128,549</b>
<b>Valeur liquidative fin de période (en dinar)</b>	<b>138,648</b>	<b>130,440</b>	<b>136,555</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>1,53%</b>	<b>1,47%</b>	<b>6,23%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtées au 31/03/2023**

(Unité Dinars Tunisiens)

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Mars 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Mars 2023, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti. Au 31 mars 2021 la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détenait des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-5 Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

### **3- 6 Unité monétaire**

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN****4-1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 120 089 548 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif	% Actif net
	<b>Obligations</b>		<b>35 394 983</b>	<b>36 507 222</b>	<b>19,32%</b>	<b>19,36%</b>
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 038 733	2,14%	2,14%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	2 014 454	2 137 828	1,13%	1,13%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	1 400 758	1 405 228	0,74%	0,75%
TN0004700670	ATL 2016-1 C	2 000	40 000	41 882	0,02%	0,02%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	2 000	40 000	40 109	0,02%	0,02%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 600 000	1 625 923	0,86%	0,86%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	320 000	329 198	0,17%	0,17%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 037 249	0,55%	0,55%
-	ATL 2023-1 A	7 500	750 000	756 041	0,40%	0,40%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	200 000	212 667	0,11%	0,11%
TN0006610414	ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	100 000	104 247	0,06%	0,06%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	10 000	1 000 000	1 041 644	0,55%	0,55%
TN0001901115	BH F Sub 2019-1 C	6 800	408 000	408 459	0,22%	0,22%
TN0001901032	BH SUB 2018/1 A V	25 000	500 000	534 326	0,28%	0,28%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 247	0,28%	0,28%
TN0001901024	BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	200 000	211 645	0,11%	0,11%
TN0001901099	BH SUB 2019/1 B F	1 900	190 000	190 212	0,10%	0,10%

TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 065 021	1,09%	1,10%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	116 280	117 560	0,06%	0,06%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 595 001	0,84%	0,85%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	127 451	133 082	0,07%	0,07%
TN0003100765	BNA SUB-2018/1 A V	25 000	500 000	523 183	0,28%	0,28%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	1 200 000	1 252 090	0,66%	0,66%
TN0003100757	BNA SUB-2018/1 A	10 000	200 000	208 426	0,11%	0,11%
TN0007310337	HL 2016-2 B	43 000	859 820	878 020	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	1 100 000	1 112 730	0,59%	0,59%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	403 372	0,21%	0,21%
TN0007310451	HL 2018-1 CA TF	5 000	99 800	105 385	0,06%	0,06%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	13 570	1 092 800	1 124 732	0,60%	0,60%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 554 409	2,41%	2,42%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	600 000	635 370	0,34%	0,34%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	300 000	305 280	0,16%	0,16%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	1 040 000	1 113 608	0,59%	0,59%
TNZSBU7F6WY7	TLF sub 2021	4 230	338 400	349 594	0,19%	0,19%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	688 000	739 195	0,39%	0,39%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	1 000 000	1 075 117	0,57%	0,57%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	1 000 000	1 035 288	0,55%	0,55%
TN0003900388	UIB SUB 2016 B	45 000	897 800	910 227	0,48%	0,48%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	571 420	609 168	0,32%	0,32%
-	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 015 726	0,54%	0,54%
	<b>Emprunt national</b>		<b>53 992 863</b>	<b>56 009 726</b>	<b>29,66%</b>	<b>29,70%</b>
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	104 043	0,06%	0,06%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 414	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	530 404	0,28%	0,28%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 315 932	3,35%	3,35%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 639 044	6,69%	6,70%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 251 125	3,31%	3,32%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	5,52%	5,53%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 568	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	23 345	2 334 500	2 394 836	1,27%	1,27%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 025 858	5,31%	5,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	40 000	4 000 000	4 164 962	2,21%	2,21%

TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 040 721	0,55%	0,55%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	513 597	0,27%	0,27%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	44 247	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	770 551	0,41%	0,41%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	780 125	0,41%	0,41%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>17 944 000</b>	<b>18 580 053</b>	<b>9,84%</b>	<b>9,86%</b>
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 605 903	0,85%	0,85%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	16 974 150	8,99%	9,00%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>8 762 690</b>	<b>8 992 547</b>	<b>4,76%</b>	<b>4,77%</b>
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	36 477	5 262 445	5 414 581	2,87%	2,87%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 577 966	1,90%	1,90%
	<b>Total du portefeuille-titres.</b>		<b>116 094 535</b>	<b>120 089 548</b>	<b>63,61%</b>	<b>63,70%</b>

#### 4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Actions SICAV	8 762 690	8 724 795	7 262 659
Différence d'estimation sur actions SICAV	229 857	115 169	94 451
<b>Total</b>	<b>8 992 547</b>	<b>8 839 964</b>	<b>7 357 110</b>

#### 4-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Obligations Coût d'entrée	89 387 845	100 040 313	97 005 770
Intérêts courus à l'achat/obligations	35 405	6 107	14 061
Intérêts courus	3 093 698	3 173 724	3 818 321
Intérêts intercalaires courus	-	4 419	2 471
<b>Total</b>	<b>92 516 948</b>	<b>103 224 563</b>	<b>100 840 623</b>

#### 4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	22 870 920	19 772 000
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	-	-
Intérêts courus	87 913	233 569	862 962
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	548 140	309 572	531 102
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	-	15 120	-
<b>Total</b>	<b>18 580 053</b>	<b>23 429 181</b>	<b>21 166 064</b>

#### 4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

##### 4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 20 097 877 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif
	<b>Certificats de dépôts STB</b>	<b>12 971 708</b>	<b>12 992 165</b>	<b>6,88%</b>
TN6D6XAODTS0	Certificat de dépôt au 01/04/23 (taux 9,82% 10 jours)	2 993 471	2 998 694	1,59%
TNED70GKKKU5	Certificat de dépôt au 02/04/23 (taux 9,82% 10 jours)	9 978 237	9 993 471	5,29%
	<b>Créance sur opération de pension livrée</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 087 712</b>	<b>3,75%</b>
	P.L BH au 10/04/23 (Taux de 8,96% 67 jours) 4988 BTA 6% ; Octobre 2023	5 000 000	5 072 177	2,69%
	P.L BH au 31/05/23 (Taux de 9,02% 91 jours) 2031 BTA 6% ; Janvier 2024	2 000 000	2 015 535	1,07%
	<b>Total</b>	<b>19 971 708</b>	<b>20 079 877</b>	<b>10,64%</b>

#### 4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 48 616 444 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Avoir en banque	33 596 427	21 000 436	19 870 017
Comptes à terme STB	15 020 017	10 114 915	4 003 976
<b>Total</b>	<b>48 616 444</b>	<b>31 115 351</b>	<b>23 873 993</b>

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% actif
Compte à terme au 14/06/23 (taux 9,82% 90 jours)	4 000 000	4 012 053	2,13%
Compte à terme au 19/06/23 (taux 9,82% 90 jours)	1 000 000	1 001 937	0,53%
Compte à terme au 25/06/23 (taux 9,82% 91 jours)	4 000 000	4 003 444	2,12%
Compte à terme au 26/06/23 (taux 9,82% 91 jours)	2 000 000	2 001 291	1,06%
Compte à terme au 27/06/23 (taux 9,82% 91 jours)	2 000 000	2 000 862	1,06%
Compte à terme au 28/06/23 (taux 9,82% 91 jours)	2 000 000	2 000 430	1,06%
<b>Comptes à terme STB</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 020 017</b>	<b>7,96%</b>

#### 4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	8 851	1 527	3 515
<b>Total</b>	<b>8 851</b>	<b>1 527</b>	<b>3 515</b>

#### **4- 4 Note sur les passifs :**

##### **4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs**

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Gestionnaire	77 731	74 130	72 873
Commission réseau	101 524	74 552	95 252
Commission dépositaire	33 520	31 827	68 131
<b>Total</b>	<b>212 775</b>	<b>180 509</b>	<b>236 256</b>

##### **4- 4 -2 Autres Créditeurs divers**

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 47 850 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
CMF	15 960	15 233	14 986
ETAT	31 890	31 982	23 514
<b>Total</b>	<b>47 850</b>	<b>47 215</b>	<b>38 500</b>

#### **4- 5 : Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Montant	<b>155 022 081</b>	<b>140 878 712</b>
Nombre d'actions	1 200 708	1 161 707
Nombre d'actionnaires	1 489	1 204
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	53 033 846	43 380 225
Nombre d'actions émises	410 768	357 719
Nombre d'actionnaires entrants	165	241
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	32 492 991	21 966 908
Nombre d'actions rachetées	251 671	181 142
Nombre d'actionnaires sortants	102	56
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	152 444	201 432
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(7 355)	55 345
Frais de négociation de titres	(18 285)	(10 209)
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	4 907	321 381
<b>Capital au 31 Mars</b>		
<b>Montant</b>	<b>175 694 647</b>	<b>162 859 978</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>1 359 805</b>	<b>1 338 284</b>
<b>Nombre d'actionnaires</b>	<b>1 552</b>	<b>1 389</b>

#### **4- 6 : Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/03/2023 se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Résultat distribuable</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Sommes Distribuables</b>
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	8 940 045	1 184 580	10 124 625
Sommes distribuables exercice en cours	2 611 265	103 558	2 714 823
<b>Total</b>	<b>11 551 310</b>	<b>1 288 138</b>	<b>12 839 448</b>

#### **5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT**

##### **5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 962 864 DT pour la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023, et se détaillent ainsi

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Revenues des titres OPCVM	-	-	458 848
Intérêts des obligations	1 702 599	1 681 639	7 156 310
Revenus des Emprunts d'Etat	260 265	340 048	1 332 208
<b>Total</b>	<b>1 962 864</b>	<b>2 021 687</b>	<b>8 947 366</b>

### **5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 un montant de 990 699 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Intérêts des certificats de dépôts	583 262	381 980	1 635 366
Intérêts des comptes à terme	88 328	148 710	467 418
Intérêts des comptes de dépôt	20 697	12 548	54 993
Revenus des prises en pension	298 412	-	555 378
<b>Total</b>	<b>990 699</b>	<b>543 238</b>	<b>2 713 155</b>

### **5- 3 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-03-2023 à 288 409 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire	221 853	210 567	888 371
Rémunération réseau	33 278	31 585	133 256
Rémunération du dépositaire	33 278	31 585	133 256
<b>Total</b>	<b>288 409</b>	<b>273 737</b>	<b>1 154 883</b>

#### **5- 4 : Autres Charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 à 55 889 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Redevances CMF	44 371	42 113	177 674
Impôt et taxes	9 518	4 402	23 380
Autres charges	-	2	2 698
<b>Total</b>	<b>53 889</b>	<b>46 517</b>	<b>203 752</b>

#### **5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 à un solde débiteur de 103 558 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	340 290	(188 371)	2 840 112
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(236 732)	(93 485)	(4 201 953)
<b>Total</b>	<b>103 558</b>	<b>(281 856)</b>	<b>(1 361 841)</b>

### **6. AUTRES INFORMATIONS**

#### **6- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-03-2023 s'élève à 221 853 dinars.

### **6- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-03-2023 s'élève à 33 278 dinars.

### **6- 3 Rémunération du distributeur**

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-03-2023 s'élève à 33 278 dinars.